

LES DEPENSES PRESTIGIEUSES DU REGIME D'ALGER

Lire page 5

ALGERIE

LZAYER TILELLIT الجزائر الحرة

AOUT 1988 n° 16

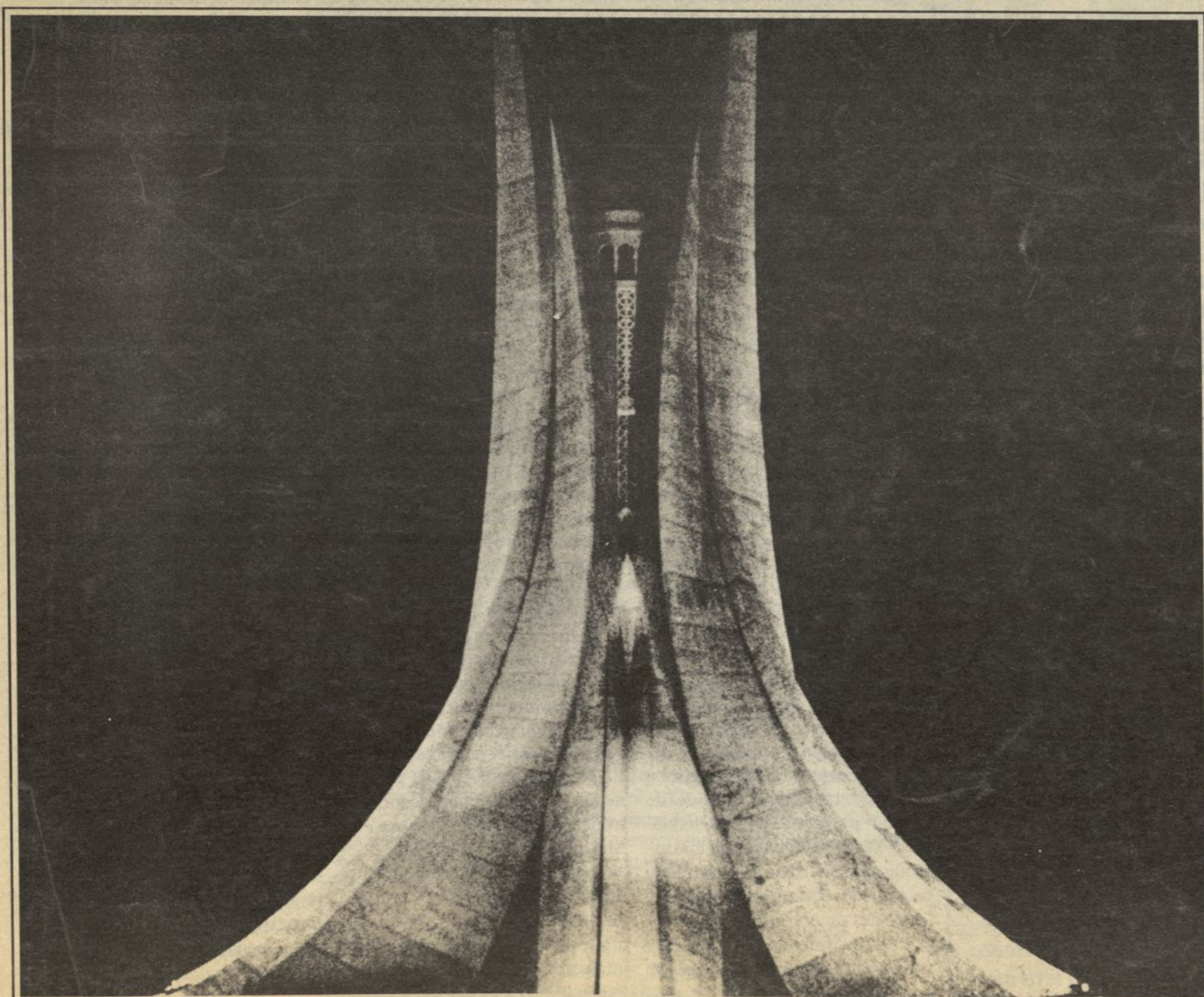
FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX : 10 FRANCS

Fondateur : Ali Mecili

Directeur : Youcef Djedra

COEXISTENCE ENTRE LES DEUX LIGUES DES DROITS DE L'HOMME ALGERIENNES ?



Le Riadh El Feth n'est pas seulement un monument dédié aux martyrs de la révolution.

SOMMAIRE

ACTUALITE

Editorial
Les droits de l'homme
page 2

POLITIQUE

Comité central du FLN :
arabisation et éducation
page 3

SOCIETE

Les enfants à la une
Folies en temps de crise
pages 4-5

ECONOMIE

24° Foire internationale
d'Alger
Gaz : renverser la vapeur
page 6

MEMOIRE

Benkhedda
président du GPRA
page 7

DIPLOMATIE

Algérie-Maroc : quelles
solutions pour
le Sahara occidental ?
page 8

INTERNATIONAL

Chatila point final
La destruction de l'avion
d'Iran Air
Page 9

IMMIGRATION

Le scandale
permanent d'air Algérie
La mort d'un jeune Beur
Hommes et migrations
en colloque
2° génération,
l'œil du psychanalyste
pages 10-11

CULTURE

Si Mohand-Rimbaud
Cinéma : Bagdad Café
Livres
pages 12-13

CHRONOLOGIE

page 14

SPORTS

Brèves
page 16

M 2335 - 16 - 10,00 F



EDITORIAL

**OUVERTURE DE PRESTIGE ?
LE FLN PHARE OU LANterne ROUGE ?**

« L'Algérie a été un phare pendant la guerre de libération, elle est un phare en matière de développement malgré les bavures, il faut qu'elle soit un phare pour les droits de l'homme en cette fin de siècle. » Tel est le mot historique prêté à un haut dignitaire du régime algérien, la veille de la création, sur autorisation gouvernementale, d'une Ligue des droits de l'homme.

Trois formes de prestige : l'une correspondant au passé, est vraie, la deuxième portant sur le présent, est, par contre, si peu fondée que l'on a peine à croire à la troisième qui se veut promesse et engagement.

La seule exemplarité est certainement la lutte de libération. Sauf que le prestige international en question ne fut pas un objectif en soi, mais une conséquence indirecte de la révolution algérienne. De toute évidence, les Algériens et les Algériennes n'ont pas sacrifié leur vie pour la simple gloire, comme des paons se séparent de leurs plumes pour le plaisir de les exhiber. Et s'il pouvait alors y voir un phare dans le paysage, ce ne pouvait être que celui des droits de l'homme, rêves de sécurité juridique, politique, économique, sociale et linguistique qui ont guidé leurs combats et leurs triomphes.

Peut-on parler de phare à propos du développement, alors même que les gouvernants s'acharnent à enfreindre la souveraineté des citoyens et citoyennes ? Le prestige de l'Algérie ne s'éteindra pas pour autant, au contraire ; grâce à cette auréole, les gouvernements successifs, font construire dans les domaines économique, militaire, politique, diplomatique et culturel, des politiques de prestige contraires aux intérêts et sentiments du peuple algérien. Ils ont réussi de véritables contreperformances : ruine de l'agriculture, dépendance alimentaire et multiplication des pénuries de biens nécessaires à la survie de la population. Tandis que l'Inde auto-suffisante en céréales, nourrit mieux ses sept cents millions d'habitants aujourd'hui que ses trois cent cinquante millions il y a vingt-cinq ans. Comme le Brésil, les tenants du système algérien, ont par ailleurs confondu, développement et ambition sidérurgique. La quête de puissance militaro-policière, l'ayant emporté sur la libre promotion par les citoyens et citoyennes des dimensions juridique, politique, sociale et linguistique de leur dignité.

Alors l'Algérie pays des droits de l'homme ? Propagande ou processus de changement ? Continuer à cacher sous les apparences d'ouverture le règne de la misère, de l'arbitraire et du mensonge est certes du fourbi sans lendemain, alors que l'information fuse de toute part, par la parole et par l'image. Gorbatchev, lui, a compris que les échecs retentissants et les phénomènes de régression engendrés par le système soviétique pouvaient perdurer tant qu'une censure rigoureuse suffisait à empêcher toute comparaison avec les réalités du monde.

A qui peut-on faire croire aux bienfaits de la médecine gratuite en Algérie, une médecine de prestige, vu les conditions d'hygiène désastreuses des hôpitaux et la pénurie totale de produits pharmaceutiques indispensables ? Qui peut avoir foi aux miracles de la diplomatie de prestige avec les massacres de Bordj Barajneh, comme prix payé par les Palestiniens pour le succès du sommet d'Alger ? Enfin comment se fier à un pouvoir qui attend la tenue du congrès du FLN, en décembre 1988, pour régler ses comptes intérieurs et refermer les portes. Plus que jamais, les clés de l'ouverture véritable sont entre les mains des masses algériennes.

**IMBROGLIO POLITIQUE SUR
LES DROITS DE L'HOMME**

La LADH gouvernementale, présidée par maître Miloud Brahimi, continue son activité publique, plutôt centrée sur des enquêtes de prospection à caractère général. Il n'en demeure pas moins que ce travail, principalement dirigé en direction des observateurs étrangers peut porter ses fruits. La FIDH, qui doit statuer dans un avenir proche sur le cas de la LADH, est l'objet de sollicitudes intéressées de la part des proches de Brahimi bien que celui-ci s'en défende. La FIDH, rappelons-le, a reconnu pour une durée probatoire de deux ans la LADH présidée par maître Ali Yahia. Cette dernière dès sa naissance, en raison de l'affirmation qu'elle a fait de sa nécessaire autonomie vis-à-vis du pouvoir, a subi une sévère répression et bon nombre de ses adhérents ont été déferés devant la Cour de sûreté de l'Etat lors d'un procès retentissant (décembre 1985). La LADH fut ainsi consacrée internationalement grâce aux sacrifices des siens, que certains ont payé jusqu'à trois ans de prison. Depuis une autre LADH, proche du gouvernement, animée par maître Miloud Brahimi, a été proclamée. Dans sa corbeille de naissance, ses parrains avaient mis : la libération des emprisonnés à la suite des événements de Constantine (décembre 1986) et la levée de l'assignation à résidence de maître Ali Yahia, Bellil, Aït Larbi (vice-président de l'« autre » LADH) et des principaux acteurs des événements de l'Est algérien, tous déportés dans le Sud algérien. Geste indispensable pour obtenir un minimum de crédibilité vis-à-vis de la communauté internationale et l'opinion nationale. L'enjeu était de taille et le jeu en valait la chandelle.

L'activité de la ligue Brahimi

Maître Brahimi, président de la LADH (gouvernementale), a rendu public le bilan de la première année d'activité de son organisation au cours d'une conférence de presse le samedi 16 juillet dernier à Alger. Ce bilan mettait en évidence, tout d'abord, la libération des détenus pour délit d'opinion et la tenue d'une conférence sur la censure à Alger intitulée « Le producteur face à l'expression »¹. A propos de cette initiative, maître Brahimi n'a pu s'empêcher de décocher quelques flèches acerbes à la presse nationale, accusée de n'avoir pas couvert convenablement l'événement. C'est là une attaque, à peine feutrée, contre les caciques du régime qui détiennent les postes de la culture (Bessaïeh) et de l'information (Rouis). Ensuite, maître Brahimi a exposé un rapport en trois points : les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les droits de l'enfant. Concernant les prisons, les auteurs ont donné

un tableau critique des conditions carcérales en Algérie, en restant, toutefois à un niveau très général. La LADH gouvernementale a plutôt déçu en ne traitant pas la pratique de la torture, alors que des cas concrets existent pourtant, comme par exemple, les sévices corporels importants que les cinq membres de la LADH présidée par maître Ali Yahia, affirment avoir subis lors de leur transfert de Benmagnas à Tazoult. Les gardiens de prison ont même brisé le nez du chanteur Ferhat. Une enquête de la FIDH, dirigée par le docteur Philippe Bouvier a établi formellement les faits.

Les auteurs du rapport ont préféré ne pas nier « l'existence antérieure de ces pratiques » sans toutefois les dénoncer explicitement. Par ailleurs, cette même enquête ne s'engage pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas de torture dans les prisons non visitées ; par objectivité, les auteurs du rapport préfèrent ne rien dire. La garde à vue fait, par contre, l'objet de sévères critiques. Sans doute pour ménager le gouvernement, l'enquête a plutôt concentré son tir sur la dénonciation de la prolongation de la garde à vue en violation des textes légaux. A telle enseigne que l'on peut croire que les sévices corporels n'existent que pendant la garde à vue. A ce sujet, le rapport souligne l'arbitraire en mettant en garde contre les abus ou « la détention préventive (est) devenue une véritable condition préventive ». La partie consacrée aux hôpitaux psychiatriques n'apporte pas de surprises. Thème non politique, la LADH est à l'aise pour en parler et s'empresse de souligner les faiblesses et les lacunes de ces institutions.

Le troisième volet de l'étude porte sur les droits de l'enfant, sujet de société par excellence. Là aussi les auteurs du rapport ne sont pas sur un terrain difficile. Les solutions préconisées relèvent du domaine judiciaire. Maître Brahimi se garde bien d'attaquer le Code de la famille, adopté à l'Assemblée nationale en 1984, ni de mettre en évidence sa nature réactionnaire. Une législation qui s'aligne sur le droit musulman, où les droits de la femme sont lésés, l'enfant subit par conséquent des préjudices graves. Maître Brahimi a déclaré que « la femme divorcée obtenant la garde de ses enfants mineurs doit bénéficier du maintien dans le domicile conjugal pour pouvoir les élever ». Le président de la LADH gouvernementale plaide pour le concept à trouver de « puissance paternelle ». Maître Brahimi n'a pas saisi l'occasion pour se prononcer, à l'instar de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, contre la législation arabe du droit personnel concocté au Koweït et destinée à être ratifiée par les parlements des pays arabes. Cette législation qui a fait d'énormes concessions aux intégristes musulmans est purement rétrograde.

**Les rapports avec
l'autre ligue**

Les rapports avec la ligue présidée par maître Ali Yahia ne sont pas évoqués explicitement. Maître Brahimi a toutefois réitéré ses propos antérieurs en déclarant que « la ligue est ouverte à tous sans restriction, d'autant qu'elle est née pour une large part du combat qu'ils ont mené ». Un hommage sans doute sincère mais qui n'éclaircit pas l'horizon des relations entre les deux ligues, l'une consacrée internationalement, l'autre reconnue nationalement, qui jusqu'à présent, ne se sont pas mises autour d'une table pour discuter. Il n'existe que des têtes à tête ne débouchant pas sur des décisions officielles. Maître Brahimi, qui doit manœuvrer de près par rapport à l'équilibre intérieur du régime, voudrait éviter de donner l'impression de continuer l'entreprise initiée par les amis de maître Ali Yahia en les traitant d'égal à égal. Pendant ce temps, la dynamique en faveur des droits de l'homme au niveau de la société s'est bel et bien brisée sur toutes ces manœuvres, si tant est qu'elle n'eut jamais été créée. Dans son bilan, maître Brahimi a annoncé la restitution officielle du passeport de maître Ali Yahia, mais il est resté silencieux sur le fait que de nombreux citoyens algériens demeurent encore privés de leur passeport, principalement les proches du mouvement culturel berbère, comme Ramdhane Achab (maître-assistant à l'université de Tizi-Ouzou), Saïd Khellil (pharmacien), pour ne citer qu'eux. De même, un syndicaliste, Ahmed Serridj, et à l'étranger, un ancien maquisard, devenu opposant, monsieur Naïf Maouche Mouhoub. Combien d'Algériens sont-ils dans le même cas, c'est-à-dire vivant une situation où leurs droits deviennent une faveur ? Personne ne le sait exactement et aucune enquête n'a été engagée pour en établir le nombre, les raisons, et éventuellement, éradiquer ce mal.

Pour l'instant, chacune des deux ligues travaille de son côté sans engager le fer contre l'autre. C'est déjà un résultat positif en soi. La ligue présidée par maître Ali Yahia ne veut pas s'endormir sur ses lauriers et, malgré les menaces permanentes de la répression, ses membres restent actifs sur le terrain. La notion des droits de l'homme, de démocratie, de pluralisme, de tolérance, thèmes importants, ont été explicités et défendus lors des différentes conférences-débats à l'intérieur des universités par Ali Yahia et ses camarades, notamment à Oran, Bejaïa, Tizi-Ouzou, Alger, Bouzareah, Bab-Ezzouar et demain peut-être, Constantine et Annaba.

Arezki MEZIANE

1. Libre Algérie, n° 13.

Préparation du 6^e congrès du FLN LE SYSTEME EDUCATIF EN QUESTION

(1^{re} partie)

La 20^e session du comité central du FLN (21-22 juin 1988) a adopté deux résolutions, l'une portant sur la politique générale, l'autre sur le système éducatif. L'évaluation de ce secteur vital à toute nation n'est pas positive et l'on parle d'une remise en cause de certains points qui pourrait porter un coup sévère à l'arabisation. Le dossier que nous ouvrons dans ce numéro de *Libre Algérie* essaiera de cerner ce mal étrange.

Avant 1954, l'une des critiques les plus vigoureuses adressées à l'administration coloniale portait sur le faible développement de l'enseignement en Algérie. L'école était considérée, malgré la discrimination qui frappait les Algériens et le contenu des programmes, comme l'un des apports positifs de la France dans sa colonie.

L'école primaire fondée sur les principes de la laïcité, de l'obligation et de la gratuité permettait l'acquisition des connaissances et de méthodes d'analyse qui donnaient accès à la culture moderne et à un diplôme, sésame indispensable pour l'entrée dans la fonction publique, et l'on connaît le rôle et le prestige de l'instituteur dans la village et la société algérienne.

Pendant la guerre de libération, chaque fedayin associait l'idée de l'indépendance à celle des libertés démocratiques, de la récupération de l'identité nationale et culturelle, de l'amélioration du niveau de vie, de la scolarisation de la jeunesse, seule façon d'accorder à tous, dans l'égalité des chances, la promotion sociale, l'exercice dans l'un des champs d'activité essentielle des principes démocratiques et l'entrée de l'Algérie dans le XX^e siècle.

En 1962, malgré le départ massif des pieds noirs entraînant une paralysie générale, toute la population se mobilisa pour que la rentrée scolaire d'octobre s'effectue. C'est cette exigence qui s'imposera à tous les dirigeants, même quand les autres besoins sociaux ne seront que partiellement satisfaits. Cela explique aussi pourquoi, la politique officielle, désastreuse dans tant de domaines, l'a moins été dans l'éducation. D'autant que c'est sur la question de l'école, qui concentre une série de questions, que les grandes ruptures entre le pouvoir et la population se sont produites : le printemps berbère (1980), les émeutes d'Oranie (1982) et du Constantinois (1986).

C'est dans ce contexte général que nous analyserons la réforme adoptée par la 20^e session du Comité central du FLN les 21-22 juin 1988.

Enseignement : les données et leur lecture

Depuis 1962, des progrès ont été réalisés. Le taux d'analphabétisme (90%) a fortement régressé : en 1975, 60% des jeunes de six à quatorze ans sont scolarisés, plus de 90% le sont en 1986 et l'effort se poursuit. A cette date, les effectifs de l'enseignement fondamental pour l'ensemble des trois cycles s'élèvent à 5,107 millions et la progression de 302 123 enfants en septembre 1987.

Dans le secondaire, la progression est aussi vive. En 1987, les effectifs étaient de 600 000 dont

122 000 pour l'enseignement général et 478 000 pour le technique.

Quant au supérieur, on passe de 5 700 à la rentrée 1964 à 60 000 en 1976 et 160 000 en 1987, dont 55 000 (35%) pour la seule capitale.

La modification de l'enseignement a nécessité un investissement continu (20% en moyenne du budget de l'Etat) et elle n'a pas été possible sans l'augmentation du nombre de boursiers (61 000 en 1965 et 360 000 en 1977, soit 56% des élèves scolarisés en enseignement moyen et secondaire, 69% dans le supérieur), le développement des cantines et des constructions scolaires.

sation, devait comporter un volet éducatif basé sur cinq principes : la généralisation et la démocratisation de l'enseignement, l'unification, l'algérianisation et l'arabisation.

La réforme de 1971

Cette recherche d'une articulation entre système éducatif et développement de la production devait déboucher sur la réforme de 1971 axée sur deux mesures : — l'école fondamentale polytechnique, chargée d'assurer la scolarisation obligatoire de tous les enfants de six à quatorze ans et de transmettre « le socialisme et les va-

leurs arabo-islamiques ainsi que les connaissances qui imposent l'option de développement industriel » ;

— la refonte de l'enseignement supérieur avec la division de l'année en deux semestres et le découpage de l'enseignement d'une discipline en modules. Le contenu des programmes comme les filières créées supposaient un développement harmonieux et continu de toutes les branches de l'économie, mais dès 1974, l'Algérie se trouve spécialisée dans la production exclusive des hydrocarbures, dont le développement ne dépendra pas des plans algériens mais du marché. L'extraversion doublée de la dépendance économique et financière ne va pas seulement bloquer l'industrialisation et créer des distorsions entre les diverses branches mais elle va aussi ruiner les illusions sur le transfert de technologie et remettre en question la réforme de 1971 qui supposait le développement d'un appareil de production important et relativement indépendant.

Et les résultats

La recherche fondamentale sera remplacée par les sciences appliquées délivrées dans les instituts technologiques et l'exode des cerveaux commencera. Mais l'échec

apparaît de façon plus évidente, au niveau du contenu de l'enseignement et à celui des débouchés. L'éducation « socialiste » n'a été qu'une grossière tentative pour caporaliser et endoctriner la jeunesse. L'arabisation a été menée de façon bureaucratique, sans projets et sans moyens. Et l'unification a abouti à un éclatement linguistique doublé d'un conflit social : l'arabisation pour les étudiants des catégories sociales démunies délivrant des diplômes dévalorisés sur le marché du travail, l'anglais et le français donnant accès aux carrières scientifiques et aux postes de direction dans l'appareil de production et l'administration.

le refus des étudiants d'accepter qu'il joue encore son rôle de barrage sélectif (en moyenne la réussite au bac est de 27% et moins d'un recalé sur trois redouble) et l'introduction à son programme de l'éducation religieuse et politique. Pour calmer la tempête, le pouvoir a dû lâcher du lest, sans modifier pour autant sa politique d'ensemble. Et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, l'université a connu un nouveau séisme pendant tout le premier trimestre de l'année 1987-1988.

Pragmatisme, prudence et ouverture

Chadli a procédé à la réorganisation des structures du ministère et à un changement de personne, Aboubakr Belkaid, précédemment ministre de la formation professionnelle, remplaçant A. Brehri, qui pourtant n'avait pas démerité.

Dans le même temps, Chadli demandait à une conférence nationale des recteurs et chefs d'établissement, élargie aux responsables du bureau national des étudiants et du syndicat national de l'enseignement supérieur d'« évaluer la situation de l'université algérienne ».

Cette conférence a été prolongée par une réunion des recteurs et des chefs d'établissements, tenue du 23 au 25 janvier 1988. Démarche inhabituelle mais significative du besoin des dirigeants d'obtenir un large consensus des enseignants, des étudiants et de leurs organisations (encore contrôlées mais la question de syndicats véritablement indépendants est devenue incontournable). Les crédits demandés et les mesures adoptées sur la revalorisation du métier et les conditions de travail vont permettre un fonctionnement plus souple de l'université.

Mais l'essentiel c'est le débat ouvert depuis janvier dans la presse et de façon plus large dans le pays sur le rôle et les tâches de l'université. Là encore, il y a opposition entre les objectifs du pouvoir et les aspirations des étudiants. Pour Chadli, la nouvelle politique économique nécessite un fort potentiel de scientifiques et de techniciens afin de jouer un rôle d'encadrement dans les sociétés mixtes. Mais le danger est le même que pour la réforme de 1971, la dépendance de l'appareil de production provoque la crise de l'université.

Autres sont les aspirations des étudiants/enseignants qui veulent développer la recherche scientifique en ne prenant en considération que les intérêts du pays et ceux de l'avenir.

Ahmed TAHERTI

Quant au berbère et à l'algérien (arabe dialectal) ils ont toujours été hors la loi.

C'est la combinaison de plusieurs facteurs : les difficultés matérielles, la précarité du statut des enseignants, l'incertitude de l'avenir et la politique de saccage linguistique et culturel qui sont à l'origine du *printemps berbère* qui est, dans sa forme, un mouvement de caractère culturel mais dans son contenu, un mouvement social qui a posé en profondeur le problème de la réappropriation par tous les Algériens de leur histoire, de leur culture et de leur destin.

L'université en ébullition

Parce qu'il s'agissait d'un mouvement en profondeur, la répression a trouvé ses limites. D'autant que les explosions d'Oran en 1982 et la crise rampante de l'université mettaient en évidence le fait que la crise était générale. En novembre 1986 avec les émeutes de Constantine le doute n'était plus permis (un mois après le fameux article de Djeghloul dans le *Monde diplomatique*).

Certes la réduction du budget en 1986 et l'aggravation des conditions de vie ont joué un rôle, mais c'est la question du bac qui a servi de détonateur. Pour deux raisons :



Si l'on peut parler de « révolution scolaire », ce n'est pas la façon dont en parle A. Djeghloul (la politique du pouvoir) mais comme résultant de l'activité des enseignants, des parents, d'une fraction des cadres du parti et de l'administration.

Soulignons deux points qui s'inscrivent en contradiction avec le discours des dirigeants :

1. La scolarisation des filles (41,1% en 1984 dans le primaire et 34% dans le supérieur) avec pour conséquences l'entrée des femmes sur le marché du travail et l'accès à des postes de responsabilité, la remise en cause des institutions religieuses et, d'une manière plus générale, l'exigence d'un régime qui permette l'exercice de toutes les libertés. La marche silencieuse des femmes est l'un des facteurs les plus subversifs de la société algérienne comme le comprennent très bien les dirigeants et plus encore les intégristes religieux.

2. L'orientation croissante des étudiants vers les sciences : en 1984, sur 23 000 nouveaux étudiants, 42% se sont inscrits dans les filières technologiques, créant dans une Algérie fortement urbanisée, non seulement un potentiel de cadres capables de développer le pays, mais aussi de menacer l'ordre établi.

La stratégie algérienne de développement fondé sur l'industriali-

1. A. Djeghloul, « La révolution scolaire », *Le Monde diplomatique*, novembre 1986.
2. *Libre Algérie*, n° 6, n° 8, n° 9.

Convention franco-algérienne sur les enfants de couples mixtes

LES ENFANTS A LA UNE

L'espoir que l'on couvait secrètement sur un éventuel arrangement algéro-français concernant les enfants de couples mixtes vient d'être confirmé dans les faits avec la signature d'une convention entre Paris et Alger fixant le principe de la libre circulation des enfants entre les deux pays et affirmant le droit de voir leur père et leur mère. Cette convention, tant attendue et espérée, garantit ainsi aux conjoints séparés l'exercice effectif du droit de visite interne et transfrontalière et met fin à un lourd contentieux.

Dans la deuxième quinzaine de juin, M^{me} Georgina Dufoux, ministre de la Famille du premier gouvernement Rocard, s'était rendue discrètement à Alger pour discuter des problèmes relatifs aux enfants de couples franco-algériens et débloquent une situation qui empoisonnait les relations algéro-françaises. La signature d'une convention devait lever d'un véritable tour de force car les négociateurs précédents, malgré les multiples tentatives, avaient buté sur de nombreux écueils qui rendaient tout arrangement des plus hypothétiques. Depuis près d'une quinzaine d'années, les ballets entre les deux capitales, les envois d'émissaires, de missions de bons offices n'ont jamais cessé mais aucune solution acceptable pour les deux parties n'a pu être dégagée, malgré toute la débauche d'énergie.

Une situation intolérable

Entre-temps, la situation pour les parents devenait de plus en plus intolérable. Dès 1984, les mères françaises s'organisent et envisagent de monter une opération Un bateau pour Alger. De leur côté, les pères s'inquiètent des décisions jugées arbitraires des tribunaux français qui accordent quasi systématiquement le droit de garde à la mère et nombre d'entre eux partent avec leur enfants, coupant toutes relations avec la mère. Face à ce climat de tension, les autorités algériennes et françaises promettent de trouver une solution. Les négociations menées entre Paris et Alger ne furent cependant pas concluantes. Devant la lenteur et les difficultés manifestées par les uns et par les autres, les mères durcissent leur mouvement et décident d'occuper l'ambassade de France à Alger en 1985. La détermination de celles que l'on appellera désormais les « mères d'Alger » incitera les officiels français et algériens à s'occuper davantage de ce dossier brûlant.

Un dossier difficile

Vers la fin de 1985, tout semblait fin prêt et il ne restait plus que la signature du document

élaboré par les deux parties. Mais aux dires des négociateurs français, les autorités algériennes se retractèrent, « exigeant que le texte concernant les enfants soit inclus dans une convention judiciaire globale¹ ». Après la visite du Premier ministre Jacques Chirac en Algérie en septembre 1986, le gouvernement algérien se laissera de nouveau convaincre de reprendre les négociations brutalement interrompues. Une commission ad hoc se réunit, mais rien de concret ne sortira de ces discussions et le problème sera gelé jusqu'à ces dernières semaines. C'est alors que M^{me} Georgina Dufoux sera chargée de relancer le dialogue.

Un cadeau aux socialistes ?

Elle s'entretiendra longuement avec M^{me} Halima Bendjedid, l'épouse du chef de l'Etat, alors que nul n'ignore l'influence de cette dernière sur la vie politique en Algérie et son rôle de confidente et de conseillère très écoutée du président.

Les bonnes dispositions montrées par les autorités algériennes peuvent aussi être interprétées comme un geste de leur part en direction des socialistes et de François Mitterrand, afin de lui faire oublier leur soutien à peine voilé à Jacques Chirac lors de l'élection présidentielle de mai dernier. Cette bonne volonté manifestée par le gouvernement algérien a certainement favorisé une issue heureuse.

Les négociations, bien que difficiles, ont quand même abouti à la signature d'une convention qui, si elle ne règle pas tous les problèmes, constitue

néanmoins un pas en avant considérable dans le règlement de ce contentieux, source de tension permanente entre les deux pays. Le « ouf » de soulagement poussé par les parties concernées illustre bien l'importance de cet accord. Comme l'a souligné M^{me} Georgina Dufoux, avec cette convention, « les enfants pourront librement circuler entre la France et l'Algérie, ils ne seront pas retenus par les uns et les autres et, s'ils sont retenus, les pays pourront requérir la force publique, c'est-à-dire que l'on pourra réellement mettre en œuvre tout de suite les moyens dont disposent les deux pays pour faire appliquer la loi » (voir pour cela l'article 8 de la convention).

Le cas du jeune Salim

Ces dernières années ont en effet été marquées par toute une série d'actions : enfants retenus par la force, enlèvements parfois rocambolesques, mais qui ont abouti à de véritables drames. Le dernier en date, qui illustre de façon douloureuse ce problème d'enfants de couples divorcés, est certainement celui du jeune Salim à qui une large publicité a été faite. Ce dernier, venu rendre visite à sa mère dans le cadre de l'arrangement précaire obtenu entre Alger et Paris, refusera de rentrer en Algérie. De même que le cas de Mohamed Khelifa qui purge une peine d'un an de prison en France pour avoir retenu en Algérie ses enfants dont la garde était confiée à leur mère, ces cas montrent combien était devenu urgent un accord entre Etats afin de mettre un terme à de telles situations.



La convention prévoit d'ailleurs la création d'une commission bilatérale, chargée d'étudier un à un les cas litigieux et qui donnerait ensuite son avis aux tribunaux qui conserveraient la décision. Cette commission paritaire, composée de trois magistrats de part et d'autre, est chargée de trouver une solution définitive aux soixante cas d'enfants retenus en Algérie et revendiqués par leurs mères.

Des dispositions contraignantes

Par ailleurs, avec la signature de cet accord, il ne devrait plus y avoir de conflit de juridiction (donc plus de jugements contradictoires selon qu'ils soient rendus en France ou en Algérie, comme c'était souvent le cas jusqu'ici). Les deux Etats ont en effet convenu d'une compétence unique qui est celle du « lieu de vie familiale commune » (art. 5). De même que le père ne peut

plus désormais refuser l'autorisation de sortie du territoire, car la décision judiciaire en a la valeur (art. 9), en revanche, le droit de visite ne pourra plus être assorti d'une interdiction de sortie du territoire comme le mentionnaient de nombreux jugements rendus en France.

Il est affirmé en outre de manière claire que, si un des parents a un droit de garde, l'autre bénéficie à son tour d'un droit de visite, y compris transfrontalière, ce qui met fin à l'arbitraire et au chantage.

Les enfants d'abord !

Cette convention met donc un terme à une situation conflictuelle qui durait depuis trop longtemps. Elle a le mérite de reconnaître que les discordances, les différences culturelles peuvent être transcendées par une vision réaliste et humaniste et cela dans l'intérêt de l'enfant.

Il fallait éviter qu'au drame du divorce s'ajoute le traumatisme de l'enfant trop longtemps séparé de sa mère ou de son père. Ni les ruptures familiales ni les différences culturelles ou autres raisons « ne devraient empêcher que chaque enfant ait le droit de garder un père et une mère ».

A cet égard, on ne peut que se féliciter que la sagesse ait prévalu dans les deux camps. En acceptant de faire des concessions et en limitant leurs prérogatives nationales (pour une fois, le sacro-saint nationalisme est resté au vestiaire), les deux parties ont permis de débloquent une situation douloureuse. En acceptant de s'en remettre à une juridiction unique, à une situation de droit qu'ils garantissent conjointement, les deux Etats font ainsi prévaloir l'intérêt de l'enfant. Ce dernier n'aura pas à choisir, souvent malgré lui, entre l'un et l'autre de ses parents. On ne peut que saluer ce genre d'initiative en espérant que ces décisions ne resteront pas lettre morte et qu'il se manifesterà une réelle volonté d'appliquer cette convention.

Walid BELAID

Les principaux points de la Convention

Dispositions générales : « Chacun des deux Etats s'engage à répondre à la demande de l'autre pour rechercher un enfant sur son territoire, fournir les informations relatives à sa situation, assurer la remise de l'enfant au demandeur lorsqu'il y a droit, faciliter le droit de visite et toute solution amiable. »

Les principales dispositions : Article 4 : Les ministres de la Justice sont désignés comme autorités centrales chargées de satisfaire aux obligations définies par la présente convention. A cet effet, les autorités centrales communiquent directement entre elles et leur intervention est gratuite. Elles s'engagent à promouvoir, en matière de protection des mineurs, la coopération des autorités compétentes. Article 5 : Le tribunal compétent est celui « du lieu du domicile conjugal entendu comme lieu de vie familiale commune ».

Article 6 : Les Etats signataires de la convention s'engagent à garantir aux conjoints séparés « l'exercice du droit de visite interne et transfrontalière. Toute

décision judiciaire rendue par les juridictions des parties contractantes et statuant sur la garde de l'enfant attribue un droit de visite y compris transfrontalière à l'autre parent », sauf circonstances exceptionnelles où le juge adapte les modalités d'exercice de droit en conformité avec l'intérêt de l'enfant. Article 7 : Tout refus opposé par le parent gardien à l'exercice effectif du droit de visite interne ou transfrontalière l'expose aux poursuites pénales.

Article 8 : Les parties contractantes (les deux Etats) s'engagent à garantir le retour effectif de l'enfant sur le territoire d'où il est parti (une fois la visite transfrontalière terminée) y compris par le recours à la force « et ce, nonobstant toute décision rendue ou action exercée relativement à la garde de l'enfant ». Les mêmes dispositions sont applicables en dehors des périodes fixées par l'autorité judiciaire compétente. Article 9 : Les décisions judiciaires ou revêtues de l'exequatur, selon le cas, emportent

autorisation de sortie du territoire national.

Article 10 : Les décisions sur le droit de visite transfrontalière sont exécutoires nonobstant l'exercice de tout droit de recours.

Article 11 : Aux fins de la mise en œuvre de l'article 8, le parent qui a la garde de l'enfant saisit l'autorité centrale ou directement le Procureur de la République du lieu où s'exerce habituellement la garde. Le Procureur de la République compétent requiert sans délai l'utilisation de la force publique pour une exécution forcée assurant le retour effectif de l'enfant sur le territoire d'où il est parti.

Article 12 : Les deux Etats s'engagent à faire examiner les litiges pendants au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention en s'inspirant de ces dispositions et en tenant compte de l'intérêt de l'enfant. A cette fin, il est institué une commission paritaire chargée de faciliter le règlement des litiges. Le mandat de cette commission expire un an après son installation.

1. Le Monde du 24 juin 1988.

FOLIES EN TEMPS DE CRISE

En dépit des appels incessants à l'austérité et de la mise en œuvre d'une politique de récession sans précédent, les autorités algériennes poursuivent la réalisation de projets grandioses nécessitant d'importants investissements, et ce, au détriment d'une économie de production pour un pays qui importe la plupart des produits de grande consommation. La recherche effrénée de devises autorise toutes les folies

En juillet 1988, l'Algérie a fêté ses vingt-six ans d'indépendance. S'il nous prenait l'envie de chercher à dresser un bilan, le moins que l'on puisse dire est qu'il n'incite guère à l'optimisme. Pendant plusieurs années, l'Algérie a vécu au rythme des mots d'ordre volontaristes axés sur le développement économique. Les discours des dirigeants, les déclarations des médias reprenaient en chœur ce refrain : faire de l'Algérie une puissance économique et rattraper en quelques années, par une politique industrielle dynamique et originale, le retard qui nous sépare des pays développés. Le slogan favori était alors : « Gagner la bataille du développement ». Mais derrière l'univers opaque des discours, des orientations idéologiques et la générosité des slogans, on découvre très vite une réalité sociale moins souriante, une déliquescence des rapports sociaux que la manne pétrolière avait réussi un temps à dissimuler.

Le virage

La mort de Boumediène va sonner le glas de cette politique de développement catastrophique. Son successeur, Chadli Bendjedid, va s'efforcer de rompre rapidement avec cet héritage. Dès son installation au pouvoir, le nouveau président entamera une sensible inflexion, ce que la presse occidentale (notamment) qualifiera de « réalisme du président Chadli ». Sans abandonner la référence au socialisme, cette nouvelle politique met en place un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une libéralisation : restructuration des sociétés nationales en entreprises, restructuration foncière et toute une série de décisions en faveur de la privatisation, de la libéralisation de l'entreprise publique ou privée avec, pour nécessité finale, une orientation vers l'exportation des biens et des services « susceptibles de réduire la part des hydrocarbures dans le commerce extérieur du pays, ses recettes en devises et sa fiscalité ».

Temps de crise

Dans le même temps, des mesures d'austérité sont décidées. Pour les responsables, c'est la seule réponse efficace à la crise qui sévit sur le plan international et touche l'Algérie de plein fouet. L'effet conjugué de la baisse du prix des hydrocarbures et du dollar, sur lequel s'aligne le cours officiel du dinar algérien (non convertible), a entraîné une chute de plus de 35 % des rentrées de devises et a

amené l'Algérie à abandonner nombre de projets en chantier. La crise économique a cependant des effets que l'idéologie ne veut pas connaître. En dépit du marasme économique, de la politique d'austérité, de la crise de la société et de difficultés multiples, le régime de Chadli s'est trouvé un autre cheval de bataille et l'enfourche allègrement. C'est crinière au vent qu'il se lance à la conquête de devises, cette nouvelle arme sortie de son chapeau et censée mettre fin aux malheurs du pays.

Le pragmatisme des dirigeants algériens va donc les

l'imposant Maka ech Chahid (le sanctuaire des martyrs), grandiose monument à la gloire des martyrs de la révolution algérienne. Sur cette même place a été réalisée une autre masse de béton : Riadh el Feth (le Parc de la victoire), sorte de trou des halles algéroises avec des magasins, des cinémas, des discothèques, un parc de stationnement, etc. Pour les autorités, une telle réalisation était nécessaire pour faire d'Alger une capitale digne de ce nom. Ce qu'elles ont cependant oublié de dire, c'est que ce projet a coûté à lui tout seul de quoi construire une grande

est la conquête de monnaies fortes, nouvelle stratégie de la politique économique de l'équipe Chadli.

Construction d'un Hilton et d'un casino

Alors que la prestigieuse casbah, ce haut monument d'histoire et riche patrimoine national, est quasiment laissée à l'abandon, la réalisation de grands projets continue. La dernière trouvaille est la construction d'un hôtel Hilton, à douze

Pour attirer la clientèle de luxe, on n'a pas lésiné sur les moyens. La construction d'un golf de dix-huit trous sur soixante-dix hectares en bordure de la baie d'Alger est prévu et, dans un deuxième temps, une marina et un port de plaisance. A quelques longueurs plus loin, il est question de bâtir un centre commercial et un casino.

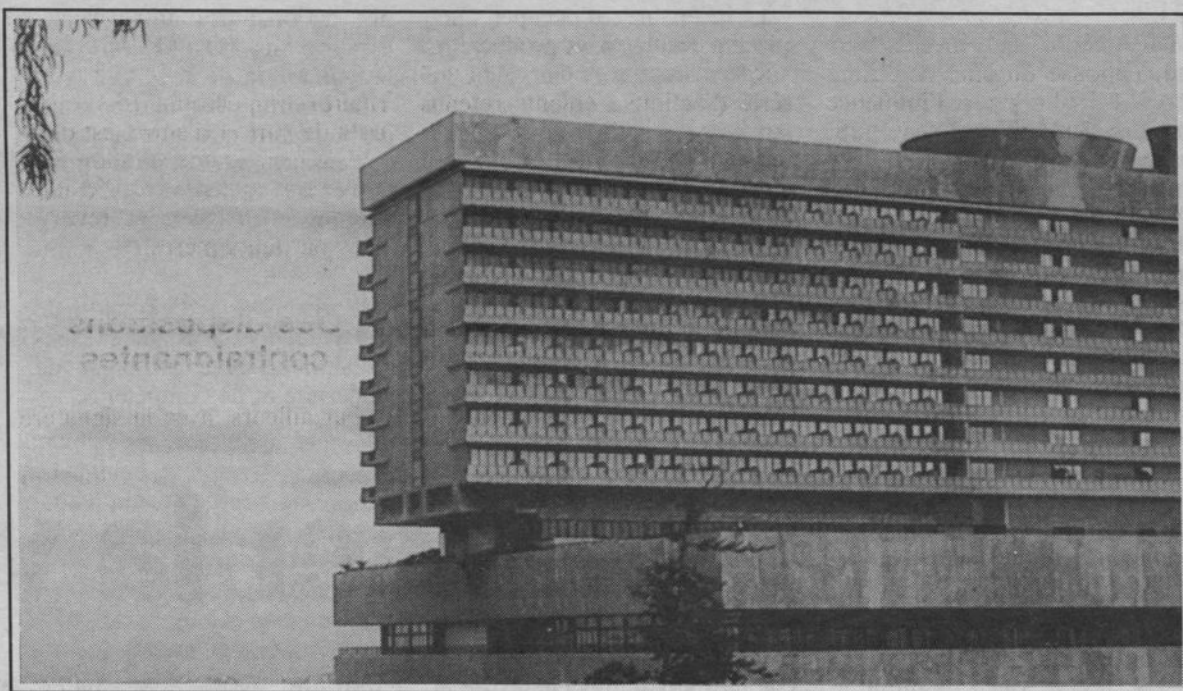
Adieu le tourisme populaire, tarte à la crème des années précédentes et vive le tourisme de luxe semblant dire les responsables.

Il est loin le temps où les autorités fustigeaient les Marocains et Tunisiens pour leur politique touristique sélective censée brader l'honneur national. Après la faillite de la politique économique de l'ère Boumediène, Chadli expérimente une autre stratégie aux lendemains incertains.

L'Algérie entend jouer à fond la carte du tourisme (de luxe) considérant tout naturellement qu'il constitue l'un des pourvoyeurs essentiels de devises. Dès lors, son objectif immédiat est de consacrer d'importants moyens financiers à la réalisation d'aménagements et d'installations (souvent au prix fort) destinés à attirer en priorité la clientèle internationale. Cette promotion trop hâtive (probablement encouragée par la réussite de ses voisins) ne prend pas en considération un certain nombre de données et repose sur une connaissance insuffisante (sinon insignifiante) de l'industrie touristique.

A l'instar de nombreux pays du tiers-monde écrasés par le poids de la dette qui ne cesse de s'alourdir, l'Algérie a aussi un impérieux besoin de devises qu'elle espère trouver grâce au tourisme international. Pour cela, elle développe des projets d'aménagement touristiques (hôtellerie formidablement coûteuse) largement dénoncés car privilégiant unilatéralement les initiatives des grandes firmes internationales. Une telle politique ne peut amener un développement touristique authentique ? Mais pour l'heure, la préoccupation de nos dirigeants est ailleurs. Elle réside principalement dans la quête effrénée de devises censées apporter une solution (même partielle) à la crise économique, résultat d'une politique et d'une gestion désastreuse qui font de l'Algérie l'un des pays les plus endettés du tiers-monde.

Saïd ARILES



conduire à un curieux paradoxe : tout en invitant le peuple à la récession et à la rigueur, ils mettent en œuvre des programmes de réalisation de projets grandioses. En pleine période d'austérité, l'Algérie s'insère dans la « civilisation de consommation », c'est-à-dire qu'elle a préféré une économie de redistribution à celle de production. L'important, pour nous, dira un technocrate, c'est d'accumuler des devises. Ce « réalisme chadli » a pour effet d'accroître les pénuries qui sont le résultat des restrictions des importations (pour faire des économies de devises) et de provoquer des queues interminables au premier arrivage d'un produit au soukh El fellah ou aux Galeries, accentuant davantage les tensions sociales.

Des projets futuristes

En dépit de ces tensions et tandis que les investissements productifs sont bloqués, les responsables multiplient les appels d'offre en vue de la réalisation de projets futuristes, censés symboliser l'Algérie moderne. C'est une société étrangère qui a édifié

usine moderne pouvant employer jusqu'à quatre mille personnes. Il est prévu en outre que ce parc de la victoire sera relié à la présidence par une large avenue (pour faciliter le déplacement des limousines ?) bordée de magasins, de cafés, etc.

Cette folie des grandeurs ne s'arrête pas là. Un parc des loisirs a aussi été construit à l'emplacement de l'ancien hippodrome du Caroubier et contient des aires de jeu, des discothèques, des salons de thé (si le cœur vous en dit et si vous avez le portefeuille bien garni, une glace coûte entre 25 et 30 DA !). Sous le Parc de la victoire à quelques pas du vieux Belcourt, les anciens immeubles du quartier du Hamma ont été démolis, leur populations évacuées vers la banlieue. A leur place vont être édifiés des bâtiments modernes, un quartier d'affaires, des hôtels, des magasins sous douanes (vous pourrez faire vos emplettes avec la carte American Express, des dollars, des deutschmarks si vous faites partie des privilégiés), des résidences pour les hautes personnalités, la nouvelle assemblée. Cet étalage de faste traduit des préoccupations dont la finalité

kilomètres de la capitale, pas très loin de l'aéroport et de la future gare internationale. Cet hôtel va coûter la bagatelle de soixante millions de dollars. Il sera construit par la société sud-coréenne Daewoo et l'Office national des foires et exportations (ONAFEX). Ce « cinq étoiles » de trois cent quatre-vingt-quatre équivalents chambres dont un étage réservé aux suites (on lorgne déjà vers les riches cheikhs du Golfe et leurs pétrodollars !) ouvrira ses portes en principe au début de l'année 1990. C'est la chaîne hôtelière Hilton qui a en charge la formation du personnel et la gestion du complexe. Le groupe Daewoo apportera l'intégralité du financement, l'ONAFEX, elle, met dans le projet 51 % du capital¹ de la société mixte (en dinars) ainsi que le terrain sur lequel sera édifié l'ouvrage.

Les responsables soupirent d'aise et affirment avoir réalisé une excellente opération commerciale. « Nous nous lançons résolument dans le tourisme international d'affaires, donc l'exportation de services sans que le trésor algérien ne débourse un sous en devises². » Le Hilton doit s'autofinancer.

1. Cette part du capital sera détenue par la Société algérienne d'hôtellerie de loisir et d'immobilier (SAHLI).

2. *Algérie Actualité* n° 1168 du 3-9 mars 1988.

24^e Foire d'Alger

OPERATION SEDUCTION

Depuis les années 1980, la Foire internationale d'Alger (FIA) est toujours un événement qui dépasse le simple cadre commercial et économique.

Zone de contact entre le marché mondial et le marché national, elle permet de mesurer par la qualité des produits algériens exposés leur coût en dollars, la technologie intégrée, la productivité de travail et aussi l'intégration sociale du travail, les méthodes de gestion des entreprises algériennes.

C'est aussi un champ de confrontation entre les différentes sociétés internationales pour pénétrer l'économie algérienne, prendre le contrôle de branches et les intégrer en les spécialisant dans leur plan général de production.

Et comme la signature de contrats s'accompagne toujours d'opérations bancaires, l'origine, le volume et les conditions mises pour avancer les capitaux permettent de mesurer le crédit dont dispose l'Algérie, en particulier depuis 1986, où les retards dans les paiements ont terni l'image de marque du pays.

Cette année, la 24^e Foire (22 mai-3 juillet) a revêtu une importance particulière. Elle se place dans une année de refonte accélérée de l'appareil de production administratif et législatif, peu après le sommet d'Alger et avant le VI^e congrès du FLN.

En un an, le chemin parcouru est impressionnant.

1987 : morosité générale

La 23^e FIA (17-28 juin) avait été placée sous le signe de la sous-traitance internationale, les technologies nouvelles, la promotion des échanges avec le monde arabe et africain.

Discours prometteurs, mais ambitions modestes en relation avec la politique économique du pouvoir. En effet, frappée par la chute des recettes d'exportations des hydrocarbures (12,68 milliards de dollars en 1985 et 5,79 en 1986), l'Algérie a adopté une politique d'austérité qui s'est traduite par une limitation des importations et des investissements, des pénuries pour les biens de grande consommation et les matières premières ou les demi-produits pour l'industrie.

L'avenir restant sombre, Brahim avait défini de façon très conservatrice le programme des investissements pour 1987, 85,5 milliards de DA dont 86 % représentaient des projets déjà engagés et 14 % seulement de nouveaux projets, surtout sociaux (crèches, hôpitaux), le programme général d'importation restant, comme en 1986, marqué par la rigueur (30 milliards

de DA contre 50 en 1985). La stabilisation des cours du brut avait amené Brahim à débloquer une enveloppe budgétaire de 4,7 milliards de DA. Mais, depuis 1986, la situation financière de l'Algérie s'est détériorée, sa dette s'est fortement accrue et elle a dû accepter des conditions plus dures pour obtenir de nouveaux crédits.

Ces données expliquent le gel de la politique d'« ouverture » lancée par Chadli avant son voyage aux Etats-Unis et les médiocres résultats de la 23^e Foire d'Alger.

1988 : le grand chambardement

L'Algérie, quant à elle, avait peu à offrir, les exportations hors hydrocarbures (2,5 % du total en 1984 et 1,9 % en 1985) constituées pour l'essentiel de métaux, de fruits et légumes, de vins et de phosphates en disent long sur le sous-développement de l'économie. C'est ce gros handicap que Chadli s'est efforcé de combler en plaçant le wagon algérien sur la voie du libéralisme.

Depuis un an, l'Algérie connaît de profondes transformations. Après le repli frileux, l'austérité et le « compter sur soi », la nouvelle politique, plus dynamique, est centrée sur la rentabilité de l'appareil de production national et l'intégration totale dans le marché mondial.

Si l'accent est encore mis sur la nécessité de satisfaire les besoins essentiels du pays pour éviter les sorties de devises (l'autosuffisance alimentaire économiserait les deux milliards de dollars dépensés en 1987) et les explosions sociales, l'effort essentiel, selon Chadli et Brahim, devrait porter sur les exportations hors hydrocarbures.

Dans la mesure où l'Algérie est incapable d'occuper une place parmi les pays producteurs sur le marché mondial, il ne lui reste plus, dans le cadre de la stratégie libérale choisie, qu'à adopter un dispositif législatif et administratif pour favoriser la création de sociétés mixtes avec des firmes étrangères, apportant non seulement leurs capitaux mais aussi leur technologie et leurs réseaux de distribution à l'étranger. Cette volonté d'intégration complète s'accompagne

d'un marchandage, l'Algérie cherchant à se spécialiser comme un intermédiaire compétent et nécessaire à ses partenaires pour la pénétration des marchés arabes et africains. C'était le sens de sa participation à la Foire internationale de Tripoli et dans l'organisation des expositions au Moyen-Orient et en Afrique Noire.

Et maintenant ?

La 24^e FIA avait pour principal objectif de séduire les partenaires étrangers et de les inviter à créer des sociétés mixtes. Trois mesures ont mis en évidence cette volonté :

— Le rôle central joué par l'Office national des foires et des exportations (ONAFEX) dans l'organisation de la FIA ;

— la priorité absolue reconnue par le comité central à la qualité de l'enseignement et de la formation et à la refonte du statut des entreprises du secteur étatique pour les tourner vers l'exportation.

— L'organisation d'un salon de l'informatique à Riad '88, expression de cette recherche de modernité et de compétence.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de cette 24^e FIA, néanmoins elle marque une étape importante dans le processus de libéralisation de l'économie algérienne. Il est probable que le rythme des réformes va se ralentir, car il faudra faire avaler cette *perestroïka* à l'appareil du FLN et à l'armée. Ce sera l'un des enjeux du VI^e congrès du FLN.

Le congrès passé, la pression des banques et des multinationales va s'exercer pour que l'Algérie accroche le DA sur le dollar, privatise les grandes entreprises, démantèle encore plus le secteur public, supprime une bonne part des avantages acquis par les travailleurs afin d'en faire une main-d'œuvre rentable à l'image de celle de Hong-Kong.

Les Algériens savent que, au regard de l'expérience tunisienne, égyptienne ou asiatique, le libéralisme aggrave les inégalités sociales sans permettre aucunement le développement des libertés démocratiques. Il ne fait aucun doute que la marche vers la société duale va provoquer des tensions sociales et des revendications démocratiques de grande ampleur.

Ahmed TAHERTI

GAZ : renverser la vapeur

Le 30 juin, Taleb Ibrahim, le ministre algérien des Affaires étrangères, rencontra à Paris le président Mitterrand, le Premier ministre, Michel Rocard, et le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas.

Au centre des débats, le problème des relations économiques rendues difficiles par le contentieux sur les accords pétroliers entre Gaz de France (GDF) et la Sonatrach, GDF voulant pouvoir modifier les contrats en fonction du marché et Alger insistant au contraire sur le respect des contrats passés entre les deux sociétés.

« Dans les contrats à long terme, comme les contrats gaziers, explique Youcef Yousfi, directeur général de la Sonatrach, seul le prix est appelé à être révisé, mais selon un seul critère : le contrat. »

Cette position de l'Algérie d'échapper au marché a beaucoup évolué depuis 1985 en relation avec la crise économique mondiale et celle de l'OPEP. En 1987, l'Algérie a élargi sa clientèle.

C'est ainsi que deux contrats à long terme ont été signés avec la société grecque AEP et la société turque Botas et un troisième avec le groupe américain Cabot-Distrigas qui viennent

s'ajouter aux autres clients de la CEE (RFA, Belgique, Italie et Espagne).

Mais cette diversification n'a pas supprimé la dépendance des comptes extérieurs algériens vis-à-vis des cours mondiaux de l'énergie : une baisse d'un dollar en moyenne annuelle du prix du pétrole, se répercutant sur les autres produits, entraîne une diminution de quatre cents millions de dollars de ses recettes.

Sortir de l'impasse

Quatre raisons expliquent l'acharnement d'Alger pour obtenir au moins le respect des contrats d'enlèvement, puisque les cours du pétrole n'ont jamais pu être indexés sur un panier de devises fortes.

La première réside dans le fait que les hydrocarbures représentent 97 % des ventes algériennes à l'étranger et plus de 90 % des recettes. Mais en 1987, le pétrole ne représente plus que le cinquième contre les deux tiers en 1980.

Ensuite, la stratégie algérienne de développement menée par Boumediène a été particulièrement néfaste puisque l'industrie pétrochimique reste encore presque entièrement à

construire. Sur une moyenne de 400 000 tonnes par an de production pétrochimique, la production nationale n'y contribue que pour 20 %, alors que les besoins sont immenses. La politique de valorisation et d'exportations des dérivés du pétrole/gaz nécessite donc de très forts investissements, une politique commerciale fondée sur la signature des accords de longue durée avec les sociétés clientes à des prix relativement stables.

La troisième raison, c'est la crise économique mondiale et ses conséquences : la désintégration de l'OPEP, la baisse continue du prix du brut² et la mise en place du marché européen en 1992 qui imposent à Chadli de s'ouvrir à la CEE et donc d'accélérer son approvisionnement en gaz, afin de lutter contre la concurrence norvégienne et soviétique.

Enfin, cette politique de redéploiement énergétique, industriel et commercial algérien ne peut ignorer, pour des raisons liées à l'économie, la géographie et l'histoire, le partenaire français.

C'est en fonction de ces données que Taleb Ibrahim propose que le gaz redevenue « l'élément moteur des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la France ». Mais, du côté

français, l'impasse durable des négociations sur le gaz, les retards dans les paiements, les marchés non conclus... n'encouragent pas l'optimisme. D'autant que le marché algérien se rétrécit sans cesse. En valeur absolue, les exportations françaises ont baissé de 25,8 % en 1987, passant de 15,8 milliards de francs à 11,70, alors qu'elles avaient déjà chuté en 1986 de 27,2 %, soit un total pour deux ans de 46 %.

Pour leur part, les importations françaises d'Algérie ont diminué de 34 % en 1986-1987 : l'Algérie n'est que le troisième fournisseur de la France en pétrole brut et a représenté 2,78 % de ses approvisionnements en 1987. Si l'on considère le solde positif français, il est passé de 4,1 milliards de francs en 1986 à 3,2 milliards en 1987.

L'accord intervenu sur le problème des enfants de couples franco-algériens et les bonnes relations entre Michel Rocard et les autorités d'Alger ne doivent pas créer de grandes illusions sur un retour à la lune de miel de 1982. Même si le président Mitterrand, comme cela a été dit à Ibrahim, rencontre Chadli à Alger.

Makhlouf CHIBANI

Il y a vingt-sept ans BENKHEDDA devenait président du GPRA

C'est devenu une habitude, durant la lutte de libération nationale, les mois d'août ont souvent été tumultueux. Si les 20 août 1955 et 20 août 1956 ont été marqués par des événements majeurs de la lutte de libération (début d'une offensive militaire de grande ampleur du FLN et congrès de la Soummam), un autre événement, la quatrième réunion du GPRA (9-27 août 1961), s'avérera décisif sur le plan des rapports de forces au lendemain de l'Indépendance. Ce mois-là, Benyoucef Benkhedda succède à Ferhat Abbas à la tête du gouvernement provisoire.

Les négociations entre le GPRA et la France depuis un certain moment sont entrées dans une phase de consultations régulières. Aussi, une réunion du CNRA est réclamée. Le GPRA, qui est depuis longtemps hostile à la convocation du CNRA, est obligé d'optempérer, ne serait-ce qu'en raison de l'échec des négociations de Lugin (20-28 juillet 1961).

La quatrième réunion du Conseil national de la révolution algérienne est donc appelée à délibérer à Tripoli, capitale libyenne, sur deux questions : les négociations avec la France et le problème de la direction politique de la révolution. La réunion s'ouvre le 9 août et durera dix-huit jours.

L'offensive de l'EMG

Ce quatrième CNRA débuta dans un climat très tendu, imprégné de suspicion et de calcul politique. Les contradictions internes, qu'il n'était plus possible de cacher, minèrent la cohésion du GPRA. Les intérêts des différents groupes de pression aiguèrent les ambitions des uns et des autres. Deux grands courants se dégagèrent : les ex-centralistes du MTLD contre Abbas, accusé d'être trop modérateur et l'état major général (EMG) contre le Comité interministériel de guerre (CIG) placé sous la houlette de la très influente troïka dirigée par Boussouf, Bentobbal et Krim Belkacem, ces deux courants se rejoignant pour contrecarrer l'influence de Krim...

D'emblée, les débats se sont cristallisés autour des négociations avec la France et, à travers eux, s'est posée la question de la direction. Les commandants Ali Mendjeli et Kaïd Ahmed se posèrent en porte-parole de l'EMG, accusant le GPRA de vouloir passer des accords de type néo-colonialiste avec la France. Ils réclamèrent aussi la haute main sur les wilayas intérieures. La quasi-totalité des parlementaires ne les suivirent pas. Le commandant Azzedine, se rendant compte de la manipulation, se désolidarisa même de l'EMG. Quant au colonel Boumediene, il préféra garder le silence. Le CNRA considérait que, faute d'une possible victoire



Boudiaf Krim et Benkhedda au cours d'une des dernières apparitions publiques du GPRA.

militaire de l'ALN sur l'armée française, il n'y avait pas d'autre solution que de négocier avec de Gaulle. L'essentiel étant de sauvegarder l'Algérie de la partition territoriale et de gagner la souveraineté politique.

Benkhedda, plus politique, aidé par ses amis centralistes (Dahlab et Yazid) rompus à la manœuvre tactique, propose une direction FLN distincte du GPRA, ainsi que le retour de la direction politique en Algérie. Le but étant de casser l'autorité du triumvirat Boussouf, Bentobbal et Krim. Sur ces deux points, il ne fut pas suivi par ses pairs.

La neutralisation mutuelle

Après quelques jours de discussions, au moment de trancher sur la question de la direction

politique, le CNRA se trouva face à une équation pratiquement insoluble. En effet, Ferhat Abbas est contesté par tous, l'EMG est incapable de s'imposer et la troïka infernale se musèle mutuellement.

Krim Belkacem revendique la présidence du GPRA mais ses deux compères du CIG, Boussouf et Bentobbal, la lui conteste au nom de la collégialité. Le sentiment régionaliste joue pleinement car, en sous-main, Boussouf et Bentobbal soutiennent Boumediene. C'est le même scénario que celui qui s'était déroulé un an auparavant qui avait fait perdre à Krim le ministère des Forces armées. A ce sujet, Harbi écrit que « dans la lutte qui s'engage pour enlever à Krim Belkacem le contrôle de l'ALN, l'invocation d'un danger berbériste joue un grand rôle. Les adversaires de Krim manipulent

à leur profit les liens de solidarité avec l'Est algérien, l'Oranie et les Aurès nementchas¹ ».

Malgré son aura de dirigeant historique et ses succès diplomatiques au ministère des Affaires étrangères, Krim ne parvient pas à s'imposer. Boussouf et Bentobbal le menacent d'une rébellion de l'EMG au cas où il accéderait à la tête du GPRA.

Benkhedda, une solution de compromis

Avant la fin des travaux, alors que la manœuvre de l'EMG tourne court, prise à contre-pied par la proposition d'un des siens, le commandant Azzedine qui, lui aussi, cherche à faire rentrer la direction (GPRA et EMG) à l'intérieur du territoire national. Boumediene, Kaïd et

Mendjeli s'envolent pour l'Allemagne, base de la direction de France du FLN. Il ne reste plus qu'à passer à l'élection du nouveau président du GPRA. Le nom de Benkhedda est suggéré à Krim par Boussouf et Bentobbal. Krim, sentant qu'il n'y a plus rien à faire pour son propre compte quant à la « magistrature suprême », demande à ses deux compagnons du CIG si Benkhedda pourrait être capable de résister aux pressions de l'EMG. Ce à quoi les deux compères répondirent qu'il appartient à tout le monde de s'unir pour faire barrage à cette force montante. Krim revendiqua alors pour lui-même le ministère de l'Intérieur et, tenant compte des liens entre l'EMG et Ben Bella, proposa la vice-présidence à Boudiaf, c'est-à-dire un poste équivalent au sien et celui de Ben Bella.

La conférence entérina ces choix et Benkhedda accéda au poste suprême grâce à ce qu'il faut bien appeler un concours de circonstances. Pourtant, l'ex-secrétaire général du MTLD ne démérita pas. Son passé militant, son courage sur le terrain pendant la bataille d'Alger plaidèrent en sa faveur. Benkhedda mit en avant des propositions qui accrédiétaient l'idée que, compte tenu de la nature du combat libérateur et du sacrifice du peuple algérien, le GPRA se devait d'arracher la deuxième indépendance du pays. Au-delà de la souveraineté internationale, il y a donc nécessité de compléter cette notion essentielle par l'indépendance économique et sociale.

D'aucuns, à travers le monde, ont vu dans ce changement à la tête du GPRA un durcissement de la révolution algérienne. Un nouveau mythe naquit alors, présentant Benkhedda comme un partisan des thèses de Mao Tse Tung.

A une année de l'Indépendance, ce reclassement ne change en fait rien sur le fond. Les rapports de forces entre les différents groupes, principalement EMG/GPRA, demeurent équitables. Ils préfigurent les clans du lendemain tout en annonçant un avenir orageux.

Tewfik MELLOUL

1. *Peuples méditerranéens*, n° 11, avril-juin 1980, p. 34 et 35.

BENKHEDDA BENYOUSSEF

Membre du comité central du MTLD (1947); membre du CEE/FLN (1956); président du GPRA (1961).

Né le 23 février 1920 à Berrouaghia, Benyoussef Benkhedda, dont le père est magistrat, milite chez les scouts algériens puis les étudiants musulmans. Etabli comme pharmacien à Blida, membre du PPA clandestin de cette ville, il est arrêté à la fin du mois d'avril 1943 pour « propagande contre la mobilisation » et maintenu huit mois en prison. Il participe à la conférence des cadres du PPA de 1946 et entre au comité central du MTLD en 1947. Il s'occupe du journal *l'Algérie Libre*, et devient secrétaire général de l'organisation en 1953. Dans la crise du MTLD, après une visite rendue à Messali à Niort (13-14

juillet; 21-22 août 1953), il prend la tête de la tendance centraliste et se retrouve au cœur de la bataille qui oppose Messali au comité central.

Arrêté au lendemain de l'insurrection, libéré en avril 1955, il rejoint immédiatement le FLN. Remarqué par Abane Ramdane, il est élu membre du CEE lors du congrès de la Soummam. Il est responsable politico-militaire de la zone autonome d'Alger et responsable des liaisons entre le CEE et l'ensemble des wilayas, d'une part, et la délégation extérieure, d'autre part. Il quitte Alger en mars 1957 lorsque, après l'arrestation de Ben M'hidi, le CEE décide de se replier; il gagne Tunis par le maquis, en compagnie de Krim. Responsable de la délégation du FLN à Londres, il

ne figure pas dans le CEE désigné en août 1957, mais demeure membre du CNRA. Benyoussef Benkhedda devient ministre des Affaires sociales dans le premier GPRA et président du GPRA en août 1961, en remplacement de F. Abbas. Il est, au cours de l'été 1962, au centre de la crise qui oppose Ben Bella et l'état-major au GPRA.

Benyoussef Benkhedda se retire de la scène politique au lendemain de l'Indépendance, ne s'occupant que de sa pharmacie à Alger. Signataire d'un appel contre le régime de Boumediene, il est assigné à résidence en 1976, puis libéré.

Biographie extraite du livre de B. Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens 1926-1954*. Editions de l'Harmattan 1985.

ALGERIE-MAROC

Quelle solution pour le Sahara occidental ?

Le régime de Chadli Bendjedid a su tirer profit de la réunion du Sommet arabe d'Alger sur l'insurrection palestinienne, en suscitant habilement une rencontre entre les chefs d'Etats maghrébins, une chose difficilement imaginable il y a encore quelques mois tant les discordances paraissaient insurmontables entre les pays nord-africains. En fait, en dehors de l'aspect folklorique et hautement publicitaire de la photographie représentant main dans la main Hassan II, Chadli, Kadhafi, Ben Ali et Ould Ahmed Taya, le rapprochement intermaghrébin demeure malgré tout fragile. Les divergences et les rivalités persistent en dépit de cette unité de façade qu'on s'est efforcé de présenter. Les premiers faux pas s'étaient déjà manifestés durant le sommet arabe d'Alger où le colonel Kadhafi avait boudé ostensiblement le souverain marocain à qui il reprochait d'avoir rencontré un dirigeant sioniste (en l'occurrence, Pérès). Il poussera même la provocation jusqu'à garder en permanence un gant blanc à la main droite afin de ne pas serrer les mains « souillées de sang » de certains dirigeants arabes.

L'autre fausse note était la présence d'un représentant du Polisario à la table d'un dîner protocolaire auquel était convié Hassan II et qui a failli provoquer un incident diplomatique.

Déclarations de principe

La « journée maghrébine » qui se déroulera dans la présidence de Chadli Bendjedid à Zeralda et qui regroupera les cinq chefs d'Etats maghrébins et le roi Fahd n'ira pas au-delà des déclarations de principe purement formelles qui caractérisent les réunions intermaghrébines. Le communiqué publié à l'issue de ce sommet n'apporte aucune nouveauté et s'est contenté de déclarations générales affirmant au passage « la décision de créer une commission chargée de préparer les moyens de concrétiser le Grand Maghreb [et qui] se réunira pour la première fois à Alger le 13 juillet prochain ».

A propos du sommet, la presse s'en tient aux considérations générales et aux vœux pieux. Du côté marocain, *Al Mithak al watani*, organe du Rassemblement national des indépendants (RNI), affirme que « l'important, c'est de rattraper le temps perdu et d'exploiter au mieux le climat propice qui règne actuellement pour que le projet du Grand Maghreb passe du stade du rêve à celui de l'application effective ». Alors que pour *El Maghreb*, « les leaders des cinq pays maghrébins ont voulu donner la preuve de leur réalisme : ne pas brûler les étapes et, surtout, faire des propositions susceptibles d'être réalisées à terme ». La presse tunisienne adopte le même ton mesuré. *El Houriya*, organe du Rassemble-

Depuis quelques mois, on assiste à un bouillonnement sans précédent au Maghreb. Il ne se passe pas un jour sans que l'on nous annonce un nouvel événement. Les ballets entre les capitales nord-africaines se multiplient et le 13 juillet se tiennent à Alger les travaux de la commission chargée de préparer « les moyens de concrétiser l'unité du Grand Maghreb ».

Les relations algéro-marocaines, elles, connaissent une évolution sensible. alors que pour le problème du Sahara occidental, on parle avec insistance d'un probable accord secret entre Alger et Rabat.

ment constitutionnel démocratique (RCD), estime que ce sommet est en soi un grand acquis : « Le train aura été mis sur les rails en direction d'une complémentarité progressive. » A Nouakchott, la presse met l'accent sur « la dynamique unitaire amplifiée ». En Algérie, les commentaires sont plus optimistes et un tant soit peu triomphalistes. *El Moudjahid* écrit notamment « la détente ainsi restaurée, la confiance retrouvée, il est permis désormais d'envisager l'avenir du Maghreb avec sérénité... La levée des derniers obstacles qui se dressent encore sur la voie de l'unité est plus qu'une probabilité ».

La méfiance est de règle

Les déclarations euphoriques sont cependant tempérées par la réalité sur le terrain. Si cette réunion intermaghrébine constitue un succès en soi, elle n'a pas fait disparaître la méfiance. Elle ne semble pas outre mesure orientée vers la réalisation effective du Maghreb uni que, pourtant, tout le monde appelle de ses vœux. Le colonel Kadhafi continue toujours de dénoncer la collusion du Maroc avec Israël et l'impérialisme américain. Le président tunisien a reporté la visite qu'il devait effectuer en Libye, officiellement pour raison de santé. Mais ce report a, à l'évidence, des raisons plus diplomatiques que médicales. Il n'est pas impossible en effet que cette décision soit intervenue à la suite de pressions de l'Algérie qui commence à s'inquiéter de la rapidité de développement des relations tuniso-libyennes. En Algérie, malgré l'apparence d'unanimité affichée par la classe dirigeante, des divergences subsistent avec le Maroc ; même si, pour l'heure, les partisans de la normalisation semblent l'emporter. Cet équilibre demeure cependant fragile. Un aperçu a d'ailleurs été donné quant à la volonté des tenants d'une politique de non-concession à l'égard de Rabat avec l'incident provoqué lors du sommet arabe d'Alger de juin (*Libre Algérie* n° 15). Les jusqu'au-boutistes démontrent ainsi jusqu'où ils peuvent aller pour maintenir leurs exigences. En fait, si le Maghreb bouge, ce bouillonnement ne favorise pas pour le moment le regroupement unitaire. Cette agitation se développe surtout au niveau des relations bilatérales sur la base d'intérêts nationaux. Cette situation se vérifie à travers

le renforcement de la coopération tuniso-libyenne, d'une part, et algéro-marocaine, d'autre part.

La recherche d'un compromis honorable

Entre Alger et Rabat, depuis la reprise des relations diplomatiques, le 16 mai dernier, la recherche d'un compromis honorable a abouti à un certain nombre de concessions mutuelles. Une commission mixte de coopération a été mise sur pied afin d'examiner le problème de la circulation des personnes et celui des frontières.

L'ouverture des frontières entre les deux pays, si elle a résolu des problèmes douloureux de familles longtemps séparées, a aussi provoqué un rush des Algériens vers le Maroc où ils espéraient, pour certains, trouver la pièce ou le produit qui manque dans leur pays, pour d'autres, passer des vacances agréables à frais réduits. La commission doit en outre se pencher sur le contentieux frontalier qui existe entre les deux pays et qui avait abouti en 1963 à une confrontation armée. Le Maroc a rejeté jusqu'ici le principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation inscrit dans la Charte de l'OUA.

Si un accord a été signé entre Hassan II et Boumediene en 1969 (le traité d'Ifrane) sur le règlement du litige frontalier, il n'a cependant jamais été ratifié par le Parlement marocain. Cependant, les termes du communiqué commun réaffirment la « pleine validité des traités, conventions et accords conclus entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume du Maroc ». Il s'agit donc là d'une concession faite par le roi du Maroc. Mais elle n'a cependant pas été accordée sans contrepartie. Même si, jusqu'ici, aucun élément ne vient étayer la thèse d'un arrangement algéro-marocain, il est fort probable que l'Algérie a payé en retour ce « geste » du souverain alaouite.

Des garanties mutuelles

D'ailleurs la normalisation n'a pu aboutir que grâce à la mise entre parenthèses de l'exigence algérienne de négociations directes entre Rabat et le Polisario avant toute réconciliation algéro-marocaine. En tout cas,

pour que la normalisation aboutisse, il a fallu, d'un côté comme de l'autre, fournir des gages de bonne volonté et des garanties mutuelles. Même s'il n'y a pas eu un accord en bonne et due forme, une entente minimale sur un certain nombre de grands principes a certainement été obtenue pour que Chadli et Hassan II prennent la responsabilité de renouer les liens. Selon *Jeune Afrique* (Telex confidentiel), « le compromis s'articulerait autour des propositions de règlement que le secrétaire général de l'ONU, Perez de Cuellar, a annoncé pour les semaines à venir. La formule retenue pour l'instant serait celle d'une large autonomie interne "à la québécoise" de l'ancien Sahara espagnol — une indépendance associée en quelque sorte — au sein de laquelle des Sahraouis gèreraient les questions intérieures laissant à Rabat les attributs de la souveraineté ».

Une telle formule est envisagée positivement par les Marocains qui pourraient la mettre sur le compte de la politique de décentralisation mise sur pied ces dernières années. A cet égard, le Sahara occidental bénéficie de certaines largesses en matière d'investissement qui ne manquent pas de provoquer une certaine grogne au Nord. Selon les chiffres officiels, près de dix milliards de francs avaient déjà été investis depuis 1976. Des routes sont construites, des vols réguliers assurent la liaison entre les villes du Nord et les principales localités sahraouies. Comme le fait remarquer un diplomate, « grâce à l'élévation manifeste du niveau de vie, la couronne s'est assurée à grands frais le concours de la majorité des Sahraouis en cas de référendum ».

En attendant le référendum

Du côté algérien, l'idée d'autonomie interne pour le Sahara occidental n'est pas jugée irréaliste et, même s'il y a encore certaines réticences de la part de l'aile dure du régime, la classe politique y voit une solution honorable. Marocains et Algériens semblent donc s'en tenir pour l'heure à l'idée de référendum.

Dans une conférence de presse donnée le 16 juin à Alger, Ahmed Taleb Ibrahim, ministre des Affaires étrangères qui ne passe pas pour être un chaud partisan de l'abandon du soutien au Polisario (mais qui a été sans doute « sermonné » par Chadli après la tentative de torpillage de

la réconciliation algéro-marocaine) a affirmé que son pays considèrerait comme secondaire la question du dialogue direct ou indirect entre le Maroc et le Polisario et qu'« acceptant les résolutions de l'ONU et de l'OUA sur le Sahara occidental, la RASD a accepté que sa situation juridique soit soumise à un référendum d'autodétermination libre et sans contrainte ». Des propos que la presse marocaine a saisis au vol et qu'elle considère comme une évolution positive de l'attitude algérienne. Ainsi, le journal *l'Opinion* (18 juin) déclare : « C'est avec une grande satisfaction que nous enregistrons que l'Algérie ne prône plus le dialogue direct avec le Polisario comme une condition sine qua non et que, pour ce pays, la RASD doit accepter que sa situation juridique soit soumise à un référendum d'autodétermination libre et sans contrainte... Cette nouvelle position algérienne ne peut que hâter l'organisation de ce référendum auquel le Maroc ne cesse d'appeler. » De son côté, le Polisario (et à travers lui une partie de l'appareil politique algérien) ne semble pas tenir compte de cette évolution puisqu'il continue ses attaques contre l'armée marocaine et rappelle à l'occasion que « pour sortir de l'impasse, le gouvernement marocain doit retirer ses troupes, son administration et ses colons du Sahara occidental ».

Un accord secret sur le Sahara ?

Devant une telle situation, le compromis algéro-marocain demeure quelque peu fragile et incertain. Dès lors, on peut se demander si la confiance affichée par les Marocains et les Algériens n'est pas le résultat de quelque accord secret. Car il est difficile de croire que Hassan II, en fin politique, et Chadli Bendjedid, en homme avisé, aient décidé, sans de solides garanties, de s'en remettre au hasard d'une consultation.

Si la brouille est officiellement terminée avec le rétablissement des relations diplomatiques, l'hypothèque sahraouie demeure. C'est à la façon dont sera réglée cette question que l'on pourra apprécier l'évolution des rapports algéro-marocains. En attendant, on ne peut que s'interroger sur ce que nous réservent les tractations qui se traitent en coulisses. Un arrangement officiel algéro-marocain mettra-t-il fin au conflit sahraoui ? Les caciques du régime algérien accepteront-ils facilement d'être dépossédés d'un atout aussi important qu'est le Polisario dans la lutte politique interne en Algérie ? Devant de telles supputations, l'avenir n'est que brouillard.

Mokrane IGHZAR

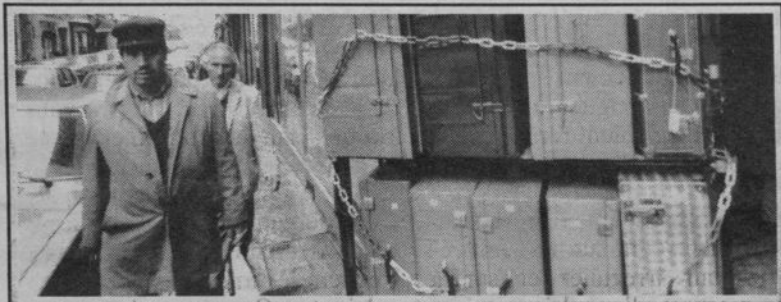
1. *Jeune Afrique* n° 1434, voir article dans les précédents numéros de *Libre Algérie*.
2. *Le Monde*, 28 mai 1988.

« Ce qui est scandaleux, nous a dit avec force l'un d'entre eux, c'est que le gouvernement algérien et, plus précisément, Air Algérie, savent que durant les mois de juillet et août, les immigrés rentrent au pays pendant un mois ou deux pour les vacances. Eh bien, il n'y a jamais suffisamment de vols ».

Une première remarque s'impose d'emblée : la plupart des compagnies aériennes, pour des raisons de simple logique commerciale, établissent des plannings de vols supplémentaires en tenant compte de la « pointe » estivale. Air Algérie est propriétaire de ses avions et théoriquement seul maître de sa programmation de vols. Mais, résultats visibles et scandaleux d'une gestion administrative « importée » d'Algérie, beaucoup de voyageurs attendent pendant vingt-quatre, voire quarante-huit heures dans les halls de l'aéroport d'Orly.

Ce qui est, on en conviendra, un bien mauvais départ pour les vacances.

Mustapha, qui a connu bien des fois cette amère expérience, nous le confirme : « Les gens



passent la nuit à l'aéroport. Ils n'ont pas de réservation assurée pour cause de vols insuffisants. Ils sont donc mis sur des listes d'attente. Ils attendent des désistements pour que les places se libèrent. » Un autre scandale, et non des moindres, réside dans le

ONLY

Le scandale permanent d'Air Algérie

Au cours de la période estivale, moment privilégié pour les vacances au pays (voir n° précédent de *Libre Algérie*), Air Algérie se surpasse dans ce qui devrait être sa mission essentielle en été : assurer les aller-retour des immigrés dans les meilleures conditions.

L'organe de l'Amicale, *Actualité de l'émigration*, qui est censé rendre compte des problèmes afférant à l'immigration algérienne, est très peu prolixe à ce sujet. A ce niveau, la langue de bois est de rigueur, et les initiatives ne constituent que de la poudre aux yeux. Nous avons rencontré un certain nombre de compatriotes dont les propos se résument à cet amer constat : Air Algérie, le scandale permanent !

fait que les immigrés algériens ne peuvent voyager, pour rentrer chez eux, sur des lignes charters. Ils ne peuvent bénéficier que de la réduction qui leur est concédée sur la base du prix des lignes régulières et qui porte le prix de leur billet pour l'Algérie plu-

Au pays, il est bien connu..., sauf des autorités, que, pour toute démarche administrative, un parent ou un ami bien placé sont d'un grand secours. « En effet, nous confie Djamel, quand on connaît du monde à Air Algérie, beaucoup de choses peuvent s'arranger.

Il y a bien souvent des places libres mais qui sont réservées en priorité aux dignitaires du régime et au personnel ».

Le système D des bonnes relations

Quand on a recours aux relations politiques ou amicales dans le cadre d'un service public et qu'on lit dans la presse officielle que l'immigration est une des préoccupations majeures des autorités, il y a un décalage important entre les discours et la réalité.

Il arrive souvent que, pour trouver rapidement une place sur

la ligne nationale, des immigrés prennent le TGV pour aller à Lyon ou Marseille. Ce qui constitue une dépense supplémentaire pour des personnes qui disposent de revenus modestes et ont les charges familiales que l'on connaît.

Effets et méfaits de la situation

C'est de plus, comme le dit Mustapha, « une perte de temps, alors que l'on est pressé de rentrer au pays après une année d'absence et qu'on dispose d'un nombre précis de jours de congés ».

On trouve ainsi des compatriotes qui préfèrent prendre des billets dans les compagnies étrangères pour avoir l'assurance de partir et de rentrer à date fixe, ce qui devrait être la moindre des choses pour une compagnie. Et pourtant, la politique d'austérité actuelle n'est pas austère en

besoin en devises. Le papier de change (*Libre Algérie* n° 15) est exigible à la sortie du territoire national.

Mais il y a plus, lorsque l'on voyage en tant qu'immigré sur les lignes intérieures. Il est fortement conseillé de payer en devises étrangères, francs français particulièrement. Le marché noir où le taux de change est plus avantageux a encore de beaux jours devant lui !

Il faut mentionner également les tracasseries douanières à l'entrée et à la sortie du pays. On peut ainsi lire dans *Algérie Actualité*, dans un article particulièrement cynique intitulé « Le printemps des guichets » : « De son côté, pour ne pas être en reste, l'administration fiscale, au hit-parade de l'impopularité, va devoir reconquérir les positions perdues auprès des administrés. » (n° 1171, mars 1988).

Il semble en tout cas que la fiscalité douanière et Air Algérie ont encore du chemin à parcourir pour amorcer la reconquête des « administrés » immigrés. Les problèmes que rencontrent les immigrés algériens pour leurs vacances traduisent, sous cet aspect particulier, le décalage qui existe entre les aspirations de la société civile et la politique gouvernementale. Alors que les règles de déontologie d'une compagnie sérieuse devraient permettre un transport des passagers dans les conditions optimales, les pratiques d'Air Algérie, basées sur l'anarchie et la mauvaise gestion, ne répondent pas à cette exigence élémentaire.

Tidjani AMONKAL

LE DESTIN MOUVEMENTE D'UN RAPPORT

Il y a quelques mois, le journal *Libération* signalait l'existence d'un rapport « Immigration le devoir d'insertion », commandé en février 1986 par le Commissariat du plan et remis en novembre 1987 au ministre des Affaires sociales. Le rapport préconisait une série de mesures, telles que la participation des immigrés « aux commissions d'attribution et aux comités départementaux de l'habitat » et même « l'accès à la citoyenneté locale ». Il remettait en cause un certain nombre de préjugés courants sur l'immigration. Le rapport était de mauvais aloi à l'approche des élections et pouvait desservir ceux qui préféreraient user d'arguments sommaires.

C'est dans un sombre placard que le travail des rapporteurs devait poursuivre son existence bien à l'abri des regards indiscrets. L'histoire ne se répète pas ! C'est Lionel Stoléro, ci-devant secrétaire d'Etat au plan, qui a exhumé ce rapport en estimant que « l'immigration n'est pas un sujet tabou ».

Il faut tout de même rappeler que dans ses états de service, Lionel Stoléro était secrétaire d'Etat à la condition des immigrés sous Valéry Giscard d'Estaing. C'est lui qui a été chargé de mettre en place la fameuse « aide au retour » en 1979, « le bâillon ou le million », comme on disait à l'époque.

Reconnaissons-lui ses mérites actuels : il enlève le bâillon au rapport. Comme quoi il ne faut jamais désespérer !

T.A.

LA MORT D'UN JEUNE ALGERIEN

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, les 4 000 de la Courneuve (Seine-Saint-Denis), considérés comme un îlot sensible selon les normes de la préfecture de la région Ile-de-France, ont été le théâtre de manifestations violentes de jeunes qui protestaient contre les conditions dans lesquelles était mort l'un d'eux, quelques jours auparavant.

Ali Mahfoufi était décédé à la suite d'un accident de moto, lié à une tentative d'interpellation par une voiture de la police urbaine. Le père de la victime a déclaré à l'Agence France-Presse : « Des inspecteurs en civil ont tenté d'intercepter la moto en la bloquant avec une voiture banalisée, provoquant ainsi sa chute. »

Cette accusation n'est pas approuvée par la police qui en est actuellement à sa deuxième version de faits. Dans la première version, Ali et un ami auraient pris la fuite en apercevant la voiture des forces de l'ordre et « chuté » d'eux-mêmes. Dans le même temps, la préfecture affirmait qu'elle « n'a pas de connaissance très appro-

fondie des circonstances de l'accident ». Etonnante manière d'affirmer des faits tout en présentant le contraire par une formulation ambiguë !

Mais, dix jours après ce tragique accident, le directeur départemental des polices urbaines reconnaissait que les agents « avaient bloqué le passage [de la moto] pour l'intercepter », et ajoutait-il : « Les passagers ne portaient pas de casque. »

Une contravention qui entraîne la mort d'un jeune homme, cela fait un peu trop

lourd. Ce qu'il faut néanmoins retenir, c'est que cette dernière version correspond, grosso-modo, à celle avancée par le père du jeune Ali. On ne peut donc que comprendre l'indignation de la centaine de personnes qui ont manifesté le 16 juillet à la cité des 4 000, à l'appel du père d'Ali et de ses amis, ainsi que de SOS-Racisme. Ils ont ainsi affirmé leurs exigences d'élucidation des circonstances exactes d'Ali Mahfoufi.

Une fois de plus, la police se retrouve sur la sellette à la suite

de la mort d'un jeune Beur. Omar Mahfoufi, le père d'Ali, a déclaré le jour de la manifestation de protestation : « Ce sont les policiers qui ont provoqué l'accident qui a coûté la vie à mon fils. Je ne suis pas contre la loi. Je veux uniquement que justice soit faite. »

« Justice », telle est la mention portée sur la gerbe de fleurs déposée au pied du panneau de signalisation auquel Ali s'est heurté. Le 23 mars dernier, le Comité des familles des victimes des violences policières prenait l'initiative d'ouvrir un débat public en interpellant les candidats à la présidentielle sur leurs propositions pour un contrôle efficace des forces de police. Les réponses ont été évasives et les non-réponses lourdes de sens.

Quand on connaît la lenteur désespérante de la justice à propos de l'enquête sur la mort de Malik Oussékine, on peut se poser légitimement des questions sur la diligence des autorités policières et judiciaires à éclairer les circonstances de la mort de Mahfoufi.

Mohame LAKHAL



SI MOHAND-RIMBAUD dans la poussière d'une fin de siècle

Comparer Si Mohand à Rimbaud, idée absurde en apparence. Pourquoi comparer des poètes qui ne se sont point connus, qui n'ont ni le même contexte social, ni le même impact sur l'auditoire, ni les mêmes racines, ni la même forme ?

L'idée de la comparaison est née d'un hasard, de plusieurs hasards et d'une phrase tombée par hasard sous mes yeux en feuilletant les *Isefras*: « *La gangrène envahit mon pied (...)/ Il est clair que je marche à la tombe.* »

Communauté des destins, c'est l'image d'un autre qui m'apparaît, d'un qui meurt amputé d'une jambe à l'hôpital de la Conception à Marseille. Le lien est ténu. Et pourquoi pas ? Il faut savoir lire. A chaque vers des *Isefras*, le sens se confirme. L'idée de la comparaison était née d'un hasard, mais la comparaison s'impose. De chaque côté de la Méditerranée, les pas se répondent à la marche de l'autre ; d'une rive à l'autre. Fin de siècle. Siècle de rencontres. Choc des cultures. La poésie voyage. Enfin ! La marche, c'est cela l'important.

« *La poésie rime l'action* ». Et lorsque le doute surgit, idée absurde de vouloir unir les hommes qui ont en commun seulement de versifier en marchant, alors j'emboîte les pas. Terre africaine, forêt des Ardennes.

Sur les pas des poètes. Rechercher les traces, c'est retrouver et se mêler à la caravane des récits entre Orient et Occident. (...)

Un siècle en ébullition

Si Mohand naît en 1948, quelque peu avant Rimbaud (1854). Fin d'un siècle qu'ils honnissent chacun à leur manière. Alors, déjà la France a occupé l'Algérie du Nord. Mais tout n'est pas encore perdu. C'est entre 1857 et 1871 que le « *drame se joue et se perd* », comme l'énonce Mouloud Mammeri.

C'est entre ces dates que Si Mohand passe son enfance, débute son adolescence, que sa personnalité se forme dans un monde en mutation, mutation décisive dans l'histoire du peuple algérien. Qu'en est-il pour la France ? De l'autre côté de la mer, l'histoire aussi se fait tyrannique et bouscule les esprits : on passe d'une royauté bourgeoise à une république inefficace pour aboutir au pouvoir personnel d'un empereur.

L'industrie et le capitalisme croissent, modifient les structures sociales comme ils perturbent celles de Kabylie. Les tensions montent dans la vieille Europe qui n'en finit plus de consolider ses nationalités revendicatrices, de maîtriser ses révoltes populaires. (...)

Tous les destins se rejoignent en 1871. C'est pour l'Algérie le dernier sursaut, désespéré, anarchique, l'ultime possibilité de retrouver son intégrité, son identité. La révolte, après quelques succès, est réprimée durement. Tous les espoirs sont écrasés. C'est le désarroi qui ne fait que commencer. Il serait absurde de n'expliquer les faits que par une dualité simpliste, les rapports de deux antagonistes. C'est le monde entier qui se met à bouger et à bousculer les hommes.

En 1870, la France a perdu devant l'Allemagne de Bismarck. Elle a perdu son intégrité. Un grand Etat germanique se constitue au détriment de ses voisins. Il s'empare de l'Alsace et de la Lorraine au nom du respect des nationalités. L'Algérie, elle, est entièrement occupée, tandis que la France ne perd qu'un morceau de territoire (...). Déshonorée en Europe, il ne lui reste plus alors, pour s'assurer quelque prestige en ce monde, que le mythe colonial, substitué à l'honneur perdu. (...)

C'est l'Algérie donc qui en fera les frais en premier lieu. Dans ce contexte, si Mohand et Rimbaud ne peuvent qu'être affectés par les événements.

Les poètes face à l'événement

Pour Si Mohand, « *le monde a volé en morceaux* », « *le monde s'est effondré sur ses fondations* », « *le monde vient d'enfanter, tous les maux ont fondu sur*

Ceci se traduit dans sa poésie tantôt par la révolte, l'indignation, le mépris, tantôt par les lamentations, la lassitude par rapport à une réalité contre laquelle il ne peut rien. C'est là une des sources essentielles de son inspiration. C'est en cela qu'il traduit ce sentiment populaire, collectif. Pour cela, il s'adresse à tous. Son destin se fonde à la destinée collective. En cela, il diffère de Rimbaud qui ne fut jamais, malgré son désir de « *trouver une langue* » (cette langue sera de l'âme pour l'âme, résumant tout ... de la pensée, « *le poète est choyé de l'humanité* »), que son propre porteparole. Méconnu à son époque, sauf de quelques élites littéraires, il n'est pas la voix du peuple. Son destin est beaucoup plus individuel, mais il répond malgré tout aux conditions de son temps.

Choqué par la défaite de 1870, il l'est aussi de l'échec de la commune aux idéaux de laquelle il avait adhéré sans être combattant. Rimbaud se présente avec cette ambiguïté, qui peut rappeler Si Mohand d'ailleurs, communautaire et solitaire (solitaire et solidaire cf. Camus). A propos de la guerre (...) Rimbaud dénonce les abus des armes : « *Tout à la guerre, à la vengeance, à la terreur / ... Ah passez, républicains de ce monde / .../ Notre marche vengeresse a tout occupé / ... Nous serons écrasés / ... Les volcans sauteront.* »

Ainsi nous percevons mieux pourquoi Rimbaud ne peut être la voix du peuple français. Il

développements cruels qu'a subis l'esprit depuis la fin de l'Orient ... je retournerai à l'Orient et à la sagesse première et éternelle. » Enfin, il se veut ce Nègre qu'il pare de toutes les valeurs antinomiques de celles qu'il rejette : « *Je suis un Nègre ; mais je puis être sauvé. Vous êtes de faux Nègres, vous, maniaques, féroces, avarés* ». Se vouloir Nègre, c'est aussi refuser la nouvelle forme de travail amenée par le développement du capitalisme. Le travail, absurde, inutile, châtiement fatal, est associé aux Blancs, à l'Occident chrétien. (...) Ceci n'est pas si loin des conceptions de Si Mohand, malgré la différence d'expression. La colonisation a effectivement apporté cette forme de travail en Algérie où l'ouvrier est asservi aux conditions draconiennes du travail colonial. Alors que l'ancienne économie était essentiellement paysanne, familiale, autarcique, le développement de l'économie occidentale provoque l'exode, la misère, le travail conçu effectivement comme châtiement. Les conditions de ce travail sont très précaires. Il ne permet pas de vivre correctement dans un monde où désormais l'argent est primordial : « *Le monde est à ceux qui ont de l'argent* » et où la nouvelle classe d'hommes que les autorités coloniales ont mise en place est plus attirée par les avantages pécuniaires que par l'organisation du pays. La main-d'œuvre est bien considérée par tous ces gens comme des « *Nègres* » dans le sens courant du terme employé en Occident. C'est bien « *un troupeau* » auquel participera Si Mohand côtoyant ainsi et participant aux misères de ses compatriotes. Aussi pourra-t-il dire « *de l'exil première est la condition* », « *on se présentait aux portes de ferme en ferme, Kabyles et Arabes mêlés* », « *les salaires ont baissé de 1,50 franc. Ils n'ont plus de sous, plus ils travaillent et plus leurs dettes augmentent* ».

Ainsi l'argent est perçu comme une corruption : et l'Occident est aussi ressenti comme corrupteur « *Ineptes tous les hommes que la France a gâtés ... Tous les fils de bergers ont adopté un costume nouveau* » (cf. Il faut s'habiller) ».

Le poète face à l'autre

Ainsi s'éclaire la pensée de chacun des poètes dans l'éclairage de l'autre. Mais n'est exposée ici que l'idée que le poète a de son propre peuple, comment il la ressent et comment il conçoit intellectuellement l'autre monde. De l'éventuelle rencontre de Si Mohand avec l'Europe, nous ne savons rien. Il n'a pas voyagé en Europe et il s'abstient de parler des Européens rencontrés en Algérie par prudence,

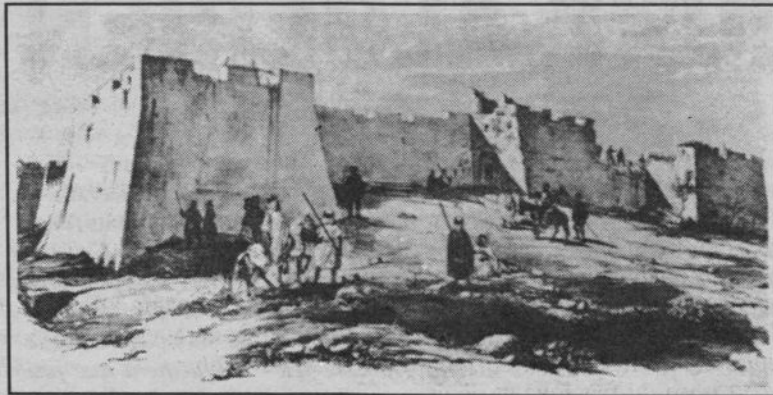
certainement du fait de son passé et de celui de sa famille, mais aussi par oubli volontaire. Pour Si Mohand, les Européens n'ont rien à faire en Algérie. Il les raye de sa poésie et en cela retrouve le paysage ancien (une seule fois il évoque Marseille).

Dans la poésie de Rimbaud, on ne trouve pas non plus de discours référentiel aux Orientaux ; le « *Nègre* » est une image puisqu'il s'agit là plus d'un symbole porteur d'un certain type de valeurs qu'un individu, que Rimbaud classe ses compatriotes entre « *Nègre* » et « *faux Nègre* ». Par contre, il va aller à l'Orient. Ce sera Chypre, l'Egypte, Aden en 1880, Hauran en 1881, de nouveau Aden à partir de 1882, à l'occasion Tadjarah, jusqu'en 1891. (...)

Voilà comment ce siècle que Si Mohand exécra, « *ce siècle faux* », « *ce siècle d'épouvante* » que maudit Rimbaud, a exercé une pression sur l'esprit des poètes, bouleversant le cours de leur vie, le fonctionnement de leur pensée. Par la rencontre des cultures, même sous forme agressive, se propagent certaines idées. Les poètes ne sont que les témoins de leur temps. Certains se révèlent conformes à l'ambiance socio-culturelle dans laquelle ils baignent. Ceux-ci sont révoltés : Si Mohand est révolté contre l'oppression, contre la puissance étrangère qui saccage son pays. Rimbaud se révolte contre le matérialisme ambiant, l'industrie, le travail des temps modernes, l'action destructrice dont son monde occidental est géniteur. Parce qu'ils sont tous deux en rupture avec les forces idéologiques qui pourraient les opposer, qu'ils sont à contre-courant (voir Ait Menguellet) de ce qu'on voudrait leur imposer de l'extérieur ou de l'intérieur, leurs pensées quelque part se rencontrent, elles-mêmes provoquées par la réaction aux événements historiques et philosophiques du temps. Pour l'un, la révolte se fait contre l'étranger, pour la pérennité perdue de la tradition ; pour l'autre, elle s'effectue sur le lieu même, pour la sagesse perdue de la tradition orientale. On a un déplacement des objets mais les motifs restent les mêmes. Dans les deux cas, on clame le désir de retrouver ce paradis perdu, imaginé, phantasmé, où l'individu peut se reposer dans la sérénité collective et non pas dériver dans le doute, la révolte, l'incompréhension quelquefois d'un univers qui va trop vite, se met à nier l'homme pour le capital devenu intérêt supérieur.

Les données historiques sont cependant communes à tout homme vivant son époque. Tous ne deviennent cependant pas poètes. Il y a encore dans la vie de Si Mohand et de Rimbaud quelques coïncidences étonnantes.

Zorah TASSEDRITH



La révolte kabyle de 1871.

nous ». « *Partout, c'est le même sort, le même feu brûle tous les cœurs* ». Pour la Kabylie, c'est effectivement l'univers qui s'écroule. La société dans son entier est affectée, chamboulée. L'espoir n'est plus possible. Si Mohand ne cessera de le rappeler dans sa poésie, de montrer les dérèglements sociaux provoqués par l'occupation (« *les charognards ont le pouvoir* », « *les chefs sont des entremetteurs* »...). Après 1871, c'est la colonisation dans toutes ses implications qui s'installe, avec le développement de l'économie mercantile et la promotion sociale des couches méprisées (esclaves-bouchers) : « *le monde est à ceux qui ont de l'argent* », « *le monde appartient aux Juifs* ». Si Mohand est désormais dans le clan des vaincus.

prône les idées qui vont à l'encontre de celles de l'époque. Rimbaud devine le danger de l'occupation coloniale. Sa réaction aux événements se fait en négatif du mouvement général. Il exécra la France, l'Europe. (...)

Rimbaud rejette les valeurs de l'Occident, les pratiques de l'Occident. « *Maintenant, je suis maudit, j'ai horreur de la patrie* », trouve-t-on au début d'« *Une saison en enfer* ». « *Les Blancs débarquent. Le canon ! Il faut se soumettre au baptême, s'habiller, travailler.* » Ce n'est encore là qu'une critique. Il va plus loin dans son refus ; tout d'abord il se rapproche de l'imaginaire oriental, avec un sentiment de culpabilité cependant : « *Bon ! voici que mon esprit veut absolument se charger de tous les*

Cinéma : Percy Adlon Bagdad Café

Jasmin au pays des miracles

Par son titre même, *Bagdad Café* est un film qui invite à toutes les fantaisies de l'esprit. Il a le mérite de tenir ses promesses, concilier le passé d'une cité magique (Bagdad) et le présent banal d'un simple café perdu dans l'immensité du territoire américain. L'écran s'ouvre ainsi à un regard ludique où notre imagination est constamment sollicitée.

Cela commence plutôt mal pour Munchgastetter, une voyageuse allemande, qui plaque son mari à cause de ses manières pas très mondaines et surtout de son esprit dominateur. La bande-son du film reproduit d'une manière assez provocante ses grognements. Cette rupture va projeter notre héroïne dans une région désertique où elle parcourt un long chemin à la recherche du premier abri ; sous un soleil implacable, elle échoue à Bagdad Café. Véritable haut-lieu de la désolation, cette station, fréquentée par quelques voyageurs de fortune aussi bizarres et typés les uns que les autres ; ce lieu

semble se réduire au caractère sec et laconique de Brenda, autre destin contrarié, qui a plaqué son mari également, jugé inconscient vis-à-vis d'une famille soumise de plus en plus à une vie précaire.

Deux destins qui se recourent, mais ne semblent pas au départ se conjuguer car Brenda, qui gère ces lieux, prend ses clients pour argent comptant : pas de politesse feinte ou de sourire commercial, un caractère tragique à la mesure du décor. Cette double rupture (maris/femmes), même si elle est recodée sur des motifs parallèles, travaillés par des différences sociales, n'en créent pas moins une situation de déséquilibre, signalée dès le début du film à maintes reprises par des plans obliques. Sensation très forte, au moment où, progressivement, nous nous acheminons vers la découverte graduelle de Bagdad Café, l'héroïne comme le spectateur sont exposés à une véritable insolation qui métamorphose la vision et l'expose au trouble.

Voilà de quoi nous offrir le coin le plus original, comme si, préparée par les premiers mirages qui se dessinent dans le ciel, elle s'apprête à vivre d'autres séductions. Et Percy Adlon, dans un langage très sobre, nous rend la parfaite adéquation de cette magie qui s'empare de Jasmin. Chaque plan nous semble un clin d'œil bien ajusté, complicité qu'il noue, non seulement avec son personnage dont le regard est plein de tendresse, mais aussi le spectateur (témoin qu'il convoque par une succession ininterrompue d'émotions).

Jasmin, prisonnière de son passé de femme rangée, ouvre alors l'avenir à la séduction, à l'échange ; elle se découvre un petit cœur à hauteur des enfants, apprécie la musique, danse et offre ses formes épanouies comme une nature morte à de très belles toiles de peinture. Jasmin n'est pas une pièce qui va s'ajouter à cette constellation de passions éteintes dont souffrent quelques héros de *Bagdad Café*,

mais décide de secouer la poussière d'un monde dépassionné et résigné et ce, malgré l'entêtement de Brenda. Elle se fait passion et elle est celle par qui la séduction se ranime à l'image de ces fleurs écloses au soleil de la magie dont elle a le secret.

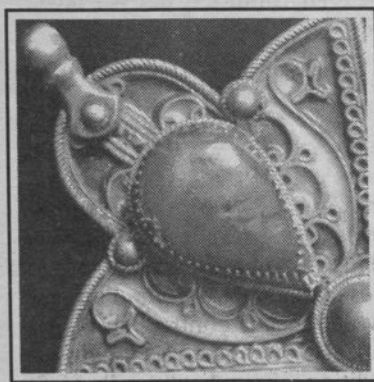
Ce jeune musicien passionné de Bach trouve enfin une oreille attentive à ses envolées. Brenda reprend l'espoir de voir accourir des dizaines de clients à sa station de fortune et surtout Jack Palance, ce vieux décorateur d'Hollywood, usé par la banalité du quotidien et qui retrouve des sensations ensevelies. En somme, un grand tour de force que celui de Jasmin, le regard d'une Allemande sur l'Amérique, deux « sœurs lumières » qui ont du faire bon ménage, malgré la différence de tempérament.

Percy Adlon, comme Wenders, est à la recherche d'une Amérique mythique, une Amérique toujours malade de sa réalité. Une œuvre originale dans un langage neuf et troublant.

Farida

PARURES ET BIJOUX KABYLES

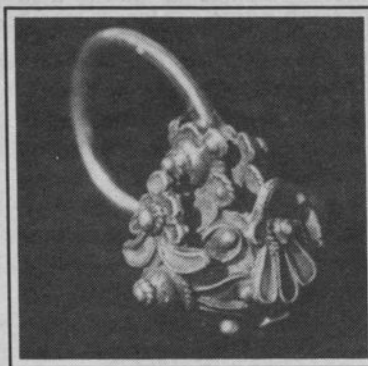
Aussi loin que nous puissions remonter dans le temps, nous constatons, sous ses formes les plus variées, l'existence de la parure. Ce sont d'abord les coquillages perforés, ou encore les pendeloques en pierre, bientôt les colliers en fragments d'œufs d'autruche, etc. Ce sont enfin les



chefs-d'œuvre d'orfèvrerie en argent émaillé rehaussé de coraux.

C'est dire les besoins irrésistibles de l'homme à se parer et son attachement très particulier à la parure en général.

Si les matériaux de base et les techniques de fabrication évoluent avec les époques, ni les bouleversements sociaux ni les transformations économiques n'atténuent la puissance de ce désir. La parure est le propre de l'homme, elle est un critère de la condition humaine. Elle porte un caractère non seulement esthétique mais englobe tous les côtés de la vie dans la société. Elle reflète les goûts et exprime l'âge, l'ethnie jusqu'à l'appartenance à un groupe professionnel.



Parallèlement à cela, dans la parure comme dans l'art populaire, d'ailleurs, on retrouve l'empreinte de la vie émotionnelle et spirituelle d'un peuple. C'est ainsi que, remplissant une fonction le plus souvent prophylactique, certains bijoux se font l'expression du magique et de la

musique religieuse. Outre son caractère de « mode » purement indicatif de goûts et mœurs relatifs à une époque déterminée, le bijou, à l'instar de tous les objets d'art, recèle en lui un héritage de savoir-faire, un cumul de connaissances et de techniques, un idéal de pensées et sentiments, toute l'histoire riche de ses événements sociaux les plus marquants.

Vu sous un aspect attrayant, l'objet de parure n'est en fait que le reflet plus ou moins exact de conditions sociales, historiques aux termes desquelles nous voyons naître en un temps et un lieu précis, un style et une forme bien définis, une création de l'art populaire en général et de l'orfèvrerie en particulier.

A.S.

Musique : Festival de musique « andalouse »

La musique dite « andalouse », dont l'existence remonte au IX^e siècle, lorsque Cordoue, alors capitale de l'Espagne musulmane sous les Ommeyyades, lui servit de creuset, connaît un regain d'intérêt en Algérie, à la faveur du 13^e festival qui vient de lui être consacré.

Près d'une trentaine d'associations représentant différentes écoles du pays, outre deux formations venues des villes marocaines de Fès et Oujda, se sont produites pendant une dizaine de jours, lors de ce festival tenu à Tlemcen.

Plus de mille personnes sont venues se « régaler » lors de la soirée de clôture animée par Nassim El Andalou de la ville d'Oran, et par le grand orchestre de Tlemcen qui fut l'événement de ce festival.

Composé d'une cinquantaine de musiciens triés sur le volet parmi les plus chevronnées de ces six associations que compte la ville, cet orchestre, dont la création récente constitue une première du genre, a fait bonne impression auprès d'un parterre de connaisseurs. Utilisant des instruments traditionnels, il l'a

nettement remporté à l'applaudimètre lorsqu'il interprétait ses différentes *noubas* (modes).

D'autres formations, telles El Andaloussia d'Alger, fondée en 1921 par Si Mohamed Bensmain, El Gharnatia de Kolea ou Rachidia de Cherchell se sont aussi distinguées en gratifiant de morceaux puisés dans le répertoire ancien une assistance toujours nombreuse.

Maghrébine de naissance, selon certains spécialistes, la musique andalouse, qui a connu un essor en Andalousie, reste jusqu'à nos jours couvée avec pas-

sion dans la plupart des vieilles cités du Maghreb (Fès, Meknès, Tunis, Tripoli, Tlemcen, Constantine, Bejaia ou Alger) et, à un degré moindre, dans le reste du monde arabe.

Apanage des cours royales de l'époque, la musique andalouse a fini par engendrer d'autres genres religieux et profanes dans tout le Maghreb. Les œuvres des poètes marocains Kaddour El-Alami et El Maghraoui, pour ne citer qu'eux, sont toujours écoutées religieusement par la population algéroise, particulièrement celle de la casbah.

Livres :

Juliette MINCES. *L'Algérie et la Révolution (1963-1964)*. Editions l'Harmattan. 1988. 231 pages. Préface Pierre Vidal-Naquet.

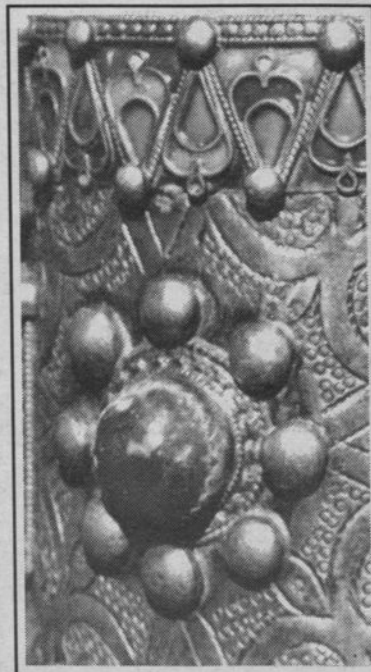
Voilà un livre bien instructif à beaucoup d'égards sur une période de l'histoire de l'Algérie qui reste encore à faire. Un recueil de textes s'étalant sur une période d'une année — février 1963-mars 1964 — publiés dans l'organe du parti, *Révolution africaine*, et dont l'auteur est Juliette Mincés, une « pied-rouge », ce qu'elle se défend d'être, alors que cette caractérisation n'a rien de péjoratif et que l'on ne voit pas comment la situer autrement.

Le livre de Juliette Mincés débusque paradoxalement le lièvre là où on ne l'attend pas. En effet, ce recueil de textes montre combien d'hommes et de femmes, emportés par leur idéal révolutionnaire, humaniste, progressiste et l'on peut ainsi multiplier les qualificatifs, se sont laissés emporter par leurs convictions utopiques. Juliette Mincés, qui a pourtant voyagé à travers l'Algérie profonde, n'y a vu et n'a voulu en rapporter que ce qui argumentait son schéma théorique, quelque peu préétabli. Tout le reste, c'est-à-dire l'essentiel, est négligé. Mincés n'hésite pas à évoquer, et c'est courageux, la prudence pour justifier le silence sur des moments décisifs de cette période. Une prudence dictée par l'intérêt de sauvegarder le journal et, en définitive, sa ligne politique.

Certes, avec le recul, on parvient mieux à cerner la ou les problématiques, mais cela ne justifie en rien ces écrits qui dédouanent des acteurs qui ont contribué à créer et maintenir le mythe du peuple acquis au pouvoir. A leur corps défendant, ces hommes et ces femmes ont voulu se mettre au service du peuple et la noblesse de leur geste et la générosité de leur cœur n'ont pas suffi. Ces « gens venus d'ailleurs », acquis pour la plupart à l'Algérie, prêts à se sacrifier pour sortir le pays du sous-développement, n'ont pas pu éviter le stéréotype.

Pourtant, ce livre mérite d'être lu, pour son intérêt historique et pour la manière dont il retrace l'ambiance de cette époque. Juliette Mincés a eu le courage de publier ce livre, ce n'est pas le moindre de ses mérites.

T.M.



C'ETAIT EN... AOUT

AOUT 1936

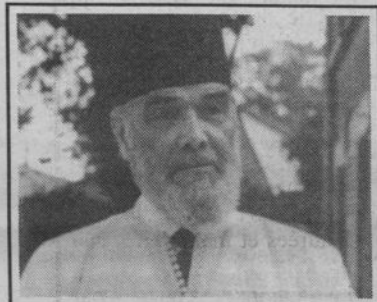
2 Messali Hadj condamne à Alger la politique du congrès musulman formé d'élus d'oulémas et de communistes et dont le but est l'égalité par le rattachement de l'Algérie à la France.

AOUT 1937

27 Echec de l'appel du comité exécutif du congrès en direction des élus musulmans leur demandant de démissionner.

AOUT 1948

5 *L'Etoile algérienne*, publiée



Messali Hadj.

avec l'aide discrète du PCF, affirme : « L'Algérie n'est pas arabe, mais algérienne. Il est nécessaire de former une union de tous les Algériens musulmans qui désirent combattre pour la libération nationale sans distinction de race arabe ou berbère. » Elle plaide pour « une Algérie laïque, non soumise à une direction religieuse, une organisation rationnelle et scientifique du parti et une Algérie prolétarienne ».

Le docteur Lamine Debaghine est accusé par ses adversaires de s'être rapproché du courant berbériste.

AOUT 1950

1 Trois cent soixante-trois membres de l'organisation para-militaire du MTLD (OS) sont arrêtés sur l'ensemble du territoire.

AOUT 1951

4 Le MTLD accepte d'adhérer au Front algérien pour la défense et le respect des libertés, animé par le PCA et l'UDMA. Les oulémas y avaient déjà adhéré.

AOUT 1955

20 Zighout Youcef, qui avait pris la succession de Didouche Mourad (mort au combat) à la tête de la zone II (Nord Constantinois), ordonne une insurrection générale pour sortir d'une situation de stagnation. Les mots de passe adoptés furent : *Massinissa* et *Jugurtha*. Cette offensive marqua un tournant dans la guerre de libération algérienne, tant par son ampleur

que par ses objectifs. Il y eut des milliers de victimes parmi les insurgés tant la répression fut sauvage.

AOUT 1956

10 Explosion d'une bombe rue Thèbes dans la casbah. Plusieurs immeubles sont détruits provoquant la mort de cinquante-trois personnes, faisant d'innombrables blessés et laissant deux cent quatre-vingts personnes sans toit. Le FLN prend des mesures de sécurité pour rassurer la population algérienne, désormais cible des courants français ultra.

20 Premier congrès du FLN dans la vallée de la Soumman, à Ifri, au sein de la tribu Ouzlaguène (versant sud du massif du Djurdjura). Il y fut adopté une définition plus claire des objectifs et une rationalisation des méthodes de travail. Le congrès décida la création du Comité de coordination et d'exécution (CCE) composé de cinq membres (Abbane, Benkhedda, Ben M'hidi, Dahlab et Krim) et du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA), composé de dix-sept membres titulaires et autant de suppléants.

22 L'affaire d'Aïn Abid, dans le Constantinois : quatre journalistes de la presse américaine et algéroise, ainsi que deux cinéastes américains sont les témoins de la répression aveugle dans le village d'Aïn Abid. La scène est filmée et le film projeté en décembre en Amérique du Nord et du Sud. Une copie est présentée aux délégués de l'assemblée générale des Nations unies, une autre à Paris.

AOUT 1957

20 Réunion du CNRA au Caire, qui comportera désormais cinquante-quatre membres. La direction de la révolution est définitivement installée à l'extérieur et ses décisions, dès lors, primeront sur celles de la direction

intérieure, comme les décisions militaires sur les décisions politiques. Abbane est sur la sellette. Le CCE est porté à quatorze membres, renforcé, entre autres, par Ben Tobbal, Boussouf, Abbas, Debaghine et Mehri. Benkhedda et Dahlab, proches de Abbane, sont évincés.

23 Capture de Y. Saâdi et de Zohra Drif lors d'une opération de quadrillage dans la casbah d'Alger.

26 Zouaves et parachutistes investissent un refuge de l'impasse Saint-Vincent-de-Paul dans la basse casbah. Debbih Cherif (Si Mourad) et Hadji Othman (Si Kamel), respectivement chef politique et chef militaire de la Zone autonome d'Alger (ZAA), sont tués après une résistance acharnée. Noureddine, le frère d'Othman, trouvera aussi la mort dans ce combat.

AOUT 1958

24 Grande opération armée du FLN en France. Des attentats ont lieu contre des dépôts d'essence à Toulouse, Marseille et Rouen.

AOUT 1961

4 L'OAS diffuse sa première émission pirate à Alger. Dans la soirée, de nombreux attentats se produisent en Algérie et en France.

27 Remaniement du GPRA, Benyoucef Benkhedda s'impose grâce à la neutralisation mutuelle des trois leaders Ben Tobbal, Boussouf et Krim. Ce dernier perd une bataille décisive. Benkhedda remplace Abbas.

AOUT 1962

1 Libéré par ses ravisseurs, Boudiaf regagne Alger où il rencontre une première fois Khider en compagnie de Krim Belkacem et du colonel Mohamed Ou El Hadj, commandant de la wilaya III (Kabylie).

2 A l'issue d'un deuxième entretien, Belkacem, Khider et Boudiaf annoncent que l'accord est réalisé.

3 Ben Bella arrive à Alger en compagnie des membres du bureau politique qui l'entouraient en Oranie. Boudiaf se rend à Paris mais ne parvient pas à convaincre Aït Ahmed de revenir sur sa démission. Benkhedda publie une sorte de testament politique analysant les origines et les conséquences de la crise et dénonçant notamment les méfaits du « wilayisme ».

5 Le conseil de la wilaya IV (Algérois) réplique à Benkhedda en affirmant que, jusqu'à la Constituante, « l'ALN et le FLN doivent demeurer les gardiens de la révolution ».

6 Ben Bella se rend à Constantine et y entame la tâche de reconversion et de séparation des pouvoirs que s'est fixée le bureau politique.

10 Khider, au nom du bureau politique, prononce une allocution dans laquelle il affirme que « la reconversion de l'ALN présente un caractère indiscutable ». Krim Belkacem se rend à Paris.

13 A l'issue de discussions avec les chefs de wilaya, le bureau politique publie un communiqué où il précise ses intentions en matière de séparation des pouvoirs et annonce la création d'un comité central national chargé d'organiser le parti.

19 Le bureau politique publie les listes des candidats aux élections à l'Assemblée algérienne prévues pour le 2 septembre. Ces listes ont été établies après consultation des wilayas.

20 Khider prononce une nouvelle allocution, où il déclare que le bureau politique entend faire respecter l'ordre et annonce la création de comités électoraux et de comités de vigilance.

22 Manifestation au Forum en faveur du bureau politique. « Nous avons besoin d'un très fort soutien des masses », déclare Khider. Parmi les slogans des

manifestants : « *Reconversion, l'ALN dans les casernes* ».

23 Des manifestations concurrentes sont organisées à Alger par le bureau politique et la wilaya IV. On ne signale aucun incident grave, mais la wilaya IV instaure une censure de la radio et des journaux locaux pour interdire pratiquement toute diffusion des communiqués, discours et appels du bureau politique. A l'issue de la manifestation, Khider tient une conférence de presse où il déclare : « Si la wilaya IV ne veut pas s'incliner, nous nous passerons de son concours. » Krim Belkacem regagne Alger.

24 Les wilayas III (Kabylie) et IV (Algérois) publient une déclaration commune critiquant les décisions du bureau politique en matière de reconversion de l'ALN et annonçant que les conseils de wilaya resteront en place jusqu'à la constitution d'un « Etat algérien issu légalement ».

25 Khider donne lecture de la proclamation du bureau politique annonçant que celui-ci « n'est plus en mesure d'exercer pleinement ses responsabilités » et dénonçant le « conseil militaire » de la wilaya IV. Les élections du 2 septembre sont ajournées. Boudiaf démissionne du bureau politique.

AOUT 1973

29 Le poète Jean Senac est assassiné dans des circonstances mal connues. Jean Senac s'était engagé corps et âme dans le combat de libération et avait choisi l'Algérie comme patrie.

AOUT 1977

17 Cheïkh Zekri, plus connu sous le nom de Moufidi Zakaria, meurt en exil à Tunis à l'âge de soixante-quatre ans. C'est lui qui avait composé en 1956, à la demande de Rebbah Lakhdar (militant du FLN à Alger) et sur ordre de Abbane Ramdhane, *Qassaman*, le chant de la révolution algérienne, adopté après l'indépendance du pays comme hymne national. Il est enterré discrètement chez lui à Beni Isguen, dans le Mzab.

AOUT 1980

Du 1^{er} au 31, s'est tenu à Yakouren un séminaire d'été sur l'identité et la culture algériennes. Ce séminaire fut animé par les principaux acteurs du printemps berbère de 1980 dont vingt-quatre d'entre eux devaient comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Le séminaire qui s'est tenu avec l'autorisation du gouvernement a conclu ses travaux par la publication d'une brochure intitulée *Algérie, quelle identité ?* Remise au gouvernement, celui-ci n'en a pas tenu compte, malgré ses promesses.



Les prisonniers d'Aulnoy n'ont pu se mettre au-dessus de la mêlée lors de la crise de l'été 1962.

UN ACTE DE FAUSSAIRE

Dans son numéro du 15 juin au 15 juillet 1988, *El Badil démocratique*, organe du Mouvement démocratique algérien de M. Ben Bella, vient de publier un article intitulé : « L'usage colonialiste du berbérisme ». D'entrée, le décor est planté. Sous ce titre, le chapeau claironne : « Inaugurée par la colonisation, la politique du diviser pour régner est aujourd'hui l'œuvre de la bourgeoisie algérienne » tandis que la première ligne de l'article enchaîne par « aujourd'hui, le berbérisme recouvre un aspect nouveau en empêchant la conscientisation de classe... ». Ces termes « classes » et « bourgeoisie » sont inattendus dans cette revue, mais nous verrons plus loin comment ils s'expliquent. Et puis, l'urgence du combat primant sur le reste, ces notions trouvent leur justification dans leur participation à la lutte ? La source du mal étant l'identité amazigh, il convient avant tout de l'éradiquer.

A cet effet, l'idée est simple. Imazighen ne peuvent et ne



doivent exister qu'au travers du discours colonial. Ainsi sera légitimée l'élimination de toute trace de tamazight. L'équation est donc la suivante : Amazigh = colonialisme + curé + séparatisme + transcription latine et non arabe du tamazight... Bref, tout ce qui constitue l'ordinaire des fantasmes arabo-islamiques, car il ne s'agit pas de faire dans la dentelle. Des photos de paysannes en foutas, de gamins et de villages kabyles accrochés à des flancs rocheux de montagne (est-ce encore trop d'opulence ?) illustrent l'article et, accessoirement, actualisent le sujet en identifiant l'ennemi.

Curés ou ethnologues pervers, officiers de l'armée coloniale défilent pêle-mêle en un chapelet de citations. La prétention scientifique de l'article s'affiche cependant dans le souci méticuleux de la précision d'une pléthore de références. Des ecclésiastiques ou d'obscurs militaires côtoient Tocqueville intrônisé pour la circonstance théoricien de la colonisation,

tandis que Masqueray est relégué au rôle de tacticien de la division. Incidemment, la revue *Etudes et documents berbères* n° 4 vient de publier un courrier du même Masqueray où celui-ci défend l'enseignement de l'arabe mais, naturellement, il ne saurait être question d'insinuer que les partisans de l'arabisme, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition, poursuivent la politique colonialiste.

En vérité, de telles citations sont normales et ne devraient pas étonner, elles sont dans la pure logique coloniale et se rencontrent dans tous les pays qui ont connu la colonisation, en Asie comme en Afrique. Chez nous, celles-ci portent naturellement sur la division entre Imazighen et Arabes, mais pourquoi condamner ceux-ci plutôt que ceux-là ? Pourquoi condamner quiconque, hormis les promoteurs de cette politique, pourquoi cet amalgame ? D'autant qu'on peut lire dans le texte même d'*El Badil*, sous la plume des « colonialistes berbéristes Hanoteau et Letourneux » à propos des Kabyles ceci : « Loin de les regarder comme les plus favorables à notre domination, nous les croyons au contraire plus hostiles parce que cette domination ne froisse pas seulement leurs préjugés religieux, mais blesse profondément le sentiment si vivace en eux de l'indépendance... Quant à la conversion prochaine des Kabyles au christianisme, c'est pure chimère. »

Mieux, on ne trouve dans ce texte, à l'appui de la thèse colonialiste, pas une seule phrase d'un Amazigh, mais qu'importe : « Si ce n'est toi, c'est donc ton ennemi ». Cela suffira.

Pour aboutir à ce résultat, il a d'abord fallu soigneusement filtrer les sources : envolés donc les bureaux arabes, disparu le Royaume de Napoléon III, inexistantes les chaires d'enseignement d'Arabe dont la première fut créée dès 1833 (le temps pour le colon de poser sa valise¹) alors qu'il faut attendre 1881 pour voir apparaître les premiers cours, et encore officieux, de Kabyle sans parler des *medersas*, où l'enseignement du Coran et du Tawhid étaient assurés.

On a donc fait un tri strict. Car si on n'y prend garde, on peut tomber, par exemple, sur cette phrase sidérante de l'émir Abdelkader sur le maréchal Bugeaud : « Son image, comme la première étoile qu'on découvre à l'horizon du désert, m'est souvent apparue dans les moments pénibles de ma carrière et son souvenir ne s'éteindra qu'avec la vie². »

Mais, point de diversion, le sujet, c'est berbérisme et colonialisme et il ne s'agit pas d'en sortir. Et dans ce cadre, certaines trouvailles surprennent. Comme ce tableau, chiffres à l'appui, des exportations terriennes, suivi de ce commentaire : « On remarque que les expropriations sont plus importantes dans les périodes de 1840 à 1880 et de 1890 à 1900, durant lesquelles le berbérisme est déve-

loppé par le colonialisme³. » Franchement loufoque ! Mais abandonnons ici l'histoire et posons-nous cette question : qu'est-ce qui va motiver la publication d'un tel article ? Devenues largement inopérantes depuis les manifestations de 1980, on pensait ces crises d'hystérie révolues. Pourquoi, de plus, attiser des querelles dangereuses alors que le gouvernement fait de l'arabisme son credo ? Certes, en ce domaine, le MDA, comme beaucoup d'autres, s'est souvent laissé aller à la surenchère. Mais zéro heure, zéro minute, zéro seconde d'enseignement de Tamazight sur tout le territoire national serait-il devenu brutalement excessif aux démocrates du MDA alors que l'Arabe occupe l'espace que l'on sait ? Ou encore, est-ce l'expression politique des Imazighen qui, bien que réprimée par les institutions officielles, inquiéterait ces farouches partisans du pluralisme ? Ils classent, en effet, dans un autre article de la même revue, des Imazighen qui « ne croient pas en l'appartenance à l'arabo-islamisme » comme la « tendance politique la plus extrémiste ».

En fait, la raison de fond est ailleurs. Certes, la déclaration de Londres du 16 décembre 1985, cosignée par M. Ben Bella, revendiquait bien « l'officialisation dans un cadre institutionnel du droit à l'enseignement, au développement et au libre épanouissement de la langue et de la culture nationales berbères ». Mais visiblement, c'est déjà de l'histoire ancienne et, « chassez le naturel, il revient au galop », serait-on tenté de dire.

La raison de fond, disions-nous, est que, depuis longtemps, l'arabo-islamisme a toujours agi en maître exclusif et absolu de

Tamazgha. Il n'y a de bon Amazigh que celui qui se renie. Et une différence n'est tolérée que lorsqu'elle ne représente plus rien. C'est ce qu'expliquait M. Abdelmadjid Meziane, alors qu'il était ministre de la Culture. Il disait en substance : « Il ne faut rien céder à la langue berbère, car elle risque de s'enraciner et de menacer l'arabisation qui n'est pas encore bien assise. »

C'est cette logique qui conduit les autorités à protéger la synagogue d'Alger en punissant sévèrement et publiquement ceux qui la profanent. C'est sans risque, elle n'est fréquentée que par une dizaine de croyants. Cette attitude procure à peu de frais un brevet de démocrate. Mais dans le même temps, ces autorités ferment la seule église copte d'Alger² qui, elle, regroupe plus d'un millier de fidèles. Fidèles qui, de surcroît, sont égyptiens, c'est-à-dire arabes et, à ce titre, comme disait Kadhafi, n'ont pas le droit de se tromper de religion ! Enfin, dernière esrocquerie, cet article date d'une douzaine d'années. Il n'est pas non plus de Louisa Machin, mais d'un ancien militant du Parti de la révolution socialiste. Il eut alors une diffusion restreinte par le biais de la brochure semi-publique *PRS Information*. *El Badil* l'a reproduit tel quel hormis des modifications mineures au premier paragraphe.

Le militant du PRS voulait « livrer au berbérisme une lutte impitoyable », alors que le MDA, moins direct, désire lui « livrer une lutte conséquente sur le front idéologique et barrer la route aux idées fausses qui divisent notre peuple, afin d'assurer à la démocratie les chances de s'imposer ». Curieux chemin pour une curieuse démocratie.

Mis à part ce paragraphe introductif, le reste a été repris intégralement. La société algérienne produira-t-elle, un jour, pareil consensus, réunissant gouvernement et opposition, marxistes et intégristes musulmans, sur une base qui ne serait pas la haine d'Amazigh ?

M. BABOUCHE, ingénieur
H.SADI, assistant à l'université.
Diffusé par Association AZAR.

1. *Etudes et Documents berbères* n° 4.
2. Amar Ouedane : *la Question berbère en Algérie 1949-1980*.
3. Annuaire de l'Afrique du Nord 1981.

COURRIER

Lecteurs assidus du journal *Libre Algérie*, depuis sa parution, nous avons remarqué une absence d'articles relatant les conditions de vie, les statuts sociaux et familiaux (tel le Code de la famille) des femmes du Maghreb et, plus particulièrement le poids des traditions culturelles et religieuses d'investigation pouvant aller des mariages arrangés, de l'importance de la virginité avec mutilations sexuelles, de l'étouffement de la personnalité aux inégalités sexistes instaurées et maintenues jusqu'à présent.

On aimerait savoir, par exemple, les points essentiels du Code de la famille en Algérie, les changements réels qu'il apporte à la femme algérienne. Nous souhaiterions des articles plus recherchés du point de vue des connaissances et de l'expression. Nous comptons sur vous pour que la femme ne soit plus un sujet tabou. Des lectrices et lecteurs de Toulouse.

Reproduction fac-similé de l'article de PRS Informations.

ORIGINAL DANS PRS-INFORMATIONS

(7

ETUDE SUR LES CONTRADICTIONS SECONDAIRES EN ALGERIE : LE BERBERISME

Introduction

Inaugurée par la colonisation, la politique du "diviser pour régner" est aujourd'hui l'oeuvre de la bourgeoisie algérienne.

A travers l'histoire du berbérisme, nous verrons comment la colonisation a élaboré cette politique de division, comment elle s'en est servie et comment les masses algériennes lui firent échec pour libérer le pays.

Aujourd'hui, le berbérisme recouvre un aspect nouveau : la lutte de la bourgeoisie contre la conscientisation de classe. C'est pourquoi nous devons lui livrer une lutte impitoyable.

I - L'ASPECT HISTORIQUE (1840-1919)

a) Le Berbérisme est un produit de la politique coloniale

C'est dans les années 1840 à 1857 que le berbérisme a été produit par la colonisation qui voulait s'en servir pour diviser les Algériens et étendre ainsi ses conquêtes.

Le premier théoricien du berbérisme fut un homme de l'église chrétienne : l'abbé Raynal. Dans un livre *Histoire philosophique de l'Afrique septentrionale* ouvrage posthume continué par Peuchet, l'auteur avait voulu caractériser le particularisme berbère en soulignant :

- l'originalité de la langue berbère
- la sédentarité des berbères montagnards
- le goût farouche de la liberté
- l'origine "nordique" des berbères (Vandales)
- la tiédeur de leur religion

SPORTS

Au M. d'Oran, la victoire A Belcourt et Sétif, le purgatoire

La 34^e journée du championnat national de football s'est achevée dans une indifférence totale pour certains (les jeux étaient pour le titre de champion dès l'avant-dernière journée) et dans une angoissante attente du résultat de la dernière rencontre pour de nombreux fans dont l'équipe était menacée par la relégation. Si, comme prévu (malgré quelques moments de doutes), le Mouloudia d'Oran a été sacré champion d'Algérie, pas moins de cinq équipes, et non des moindres, descendent en division inférieure. Triste fin pour quelques grands noms du football national.

Le championnat marathon de cette année, l'un des plus faibles qu'ait connu la division nationale, vient de se terminer par le sacre du Mouloudia d'Oran, l'équipe la plus régulière, malgré quelques faux pas en fin de parcours. Le moins que l'on puisse dire est que ce championnat fut d'un niveau très médiocre. Une saison à oublier très vite. Beaucoup d'équipes habitées par la hantise de la relégation et davantage préoccupées par le maintien (donc le résultat) ont fini par oublier le beau jeu, voire jusqu'à la pratique du football. Cette année a été, en effet, marquée

La joie des vainqueurs.



par la recrudescence de la violence sur les stades, les agressions sur les arbitres, les échauffourées entre joueurs. Les tricheries, les combines, tout y est passé, le maître-mot étant de gagner à tout prix. Le résultat est affligeant et le public ne s'est pas trompé en désertant les stades, devenus le lieu de tous les dangers.

Cette situation, qui a conduit à la stagnation, voire même à la régression du football national, compte tenu des dispositions prometteuses qu'il affichait il y a quelques années, peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'abord, l'absence de structures adéquates qui permettraient le bon fonctionnement des insitutions sportives, les changements continus, les nominations fantaisistes, l'absence de personnes compétentes et désintéressées à la tête de ces organismes, la valse incessante des entraîneurs à la tête des clubs... A ces causes multiples, s'ajoute une décision prise en début d'année d'un championnat à cinq relégables. Cette décision, pour le moins surprenante, dont on ne répètera jamais assez l'absurdité, a jeté le désarroi au sein de plusieurs clubs qui firent de la recherche

du résultat à tout prix leur obsession et précipitèrent ainsi la chute de leur équipe. Dès lors, le championnat se caractérisera par son extrême faiblesse et toutes sortes de pratiques illicites. En fait, cette saison, l'intérêt n'était

dernière, l'une des plus brillantes équipes de l'après-Indépendance, au palmarès éloquent dont un titre de champion d'Algérie au cours de la saison 1986-1987 et une qualification pour les quart de finales de la

dernière condamnent Sétif à la division inférieure... à un point du troisième. Dans sa chute, l'équipe des Hauts-Plateaux est accompagnée d'un club au passé glorieux et au palmarès impressionnant : le Chabab de Belcourt, l'équipe des Lalmas, Selmi, Achour qui avait marqué le football des années 1970. Le Chabab, après avoir tâté la finale de la coupe d'Algérie face à l'U. d'Alger, quitte sans gloire la nationale, suite à une saison en demi-teinte, marquée par de nombreux problèmes internes au club et des allers et venues d'entraîneurs qui eurent pour résultat de déstabiliser une équipe qui ne manquait pas pourtant d'individualités. Chlef (qui renferme deux internationaux Belgherbi et Megharia), Tlemcen et Skikda sont les compagnons d'infortune du Chabab de Belcourt et de Sétif.

Devant la pauvreté du football national, les regards se tournent vers le Club Algérie qui vient de changer une nouvelle fois d'entraîneur. Le nouveau coach, K. Lemoui, qui prend la succession du Soviétique Rogov, saura-t-il remettre de nouveau le football algérien sur ses rails.

Saïd ARILES

Classement final							
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1. Mouloudia d'Oran	41	34	16	9	9	45	29
2. Tizi Ouzou	37	34	10	17	7	33	24
3. Collo	35	34	14	7	13	32	31
4. Tيارت	35	34	15	5	14	38	36
5. Annaba	35	34	14	7	13	40	35
6. Bordj Ménaïel	35	34	12	11	11	32	27
7. Association d'Oran	35	34	10	15	9	24	21
8. Aïn M'illa	35	34	13	9	12	26	28
9. Union d'Alger	35	34	11	13	10	35	30
10. Relizane	35	34	14	8	12	36	38
11. Aïn Beïda	35	34	14	7	13	31	36
12. El Harrach	35	34	8	19	7	31	26
13. Mouloudia d'Alger	34	34	11	12	11	27	26
14. Sétif	34	34	11	12	11	35	26
15. Chlef	29	34	9	11	14	26	36
16. Tlemcen	29	34	8	13	13	20	37
17. Belcourt	29	34	5	19	11	29	39
18. Skikda	28	34	8	12	14	22	37

pas la course au titre, mais la lutte pour le maintien parmi l'élite. Le suspens ne viendra donc pas du haut du tableau mais davantage du bas du classement. Cinq équipes, et non des moindres, vont faire les frais de la « nouveauté » introduite par les responsables du football. Sétif, le champion de la saison

coupe d'Afrique cette année, va connaître les affres de la relégation après avoir gardé ses chances face au Mouloudia d'Alger (autre grande équipe un temps menacée) jusqu'à la 88^e minute, lors du dernier match de championnat. Un but du Mouloudia à deux minutes de la fin et un meilleur goal-average de cette

en bref...

☆ Monsieur Boualem Bessaïeh, ministre de la Culture, membre du clan de Mohamed Cherif Massaadia, numéro deux du parti, a donné l'ordre à tous ses services d'éviter de parler de la revue *Dunes Internationales*, dont le numéro zéro vient d'être lancé (L.A. n° 15). Cette revue est considérée comme l'émanation politique du clan rival, celui du ministre de l'Intérieur, monsieur Elhadi Kheidiri, voire Chadli lui-même. Le même ministre a chargé un journaliste de *Révolution africaine*, organe du parti unique, de prospecter à l'étranger les moyens techniques pour lancer un journal proche de leur clan.

☆ Une manifestation populaire a eu lieu le 17 juillet à Mekla, wilaya de Tizi-Ouzou, rassemblant des centaines de personnes, venues protester contre les pratiques pour le moins douteuses du président de l'APC du lieu-dit. Celui-ci est tout simplement accusé de détournement de fonds publics. En effet, depuis 1981, le président de l'APC a demandé à ses administrés de participer financièrement à l'installation de l'électricité et l'eau dans les foyers des villages environnants de sa commune. Chaque foyer a donné 1 500 DA, et

en bref...

rien n'est encore installé. La population, excédée, a donc décidé de passer aux actes en manifestant et en occupant les locaux. Toute personne ayant refusé de manifester est taxée de 500 DA par le Comité intervillageois.

☆ Toutes les tentatives d'intimidation visant à empêcher la participation aux conférences libres de l'université de Bejaïa (Bgayeth) ont tourné court, malgré le zèle du recteur. Celui-ci, le 19 mai dernier, en voulant interdire la conférence du chanteur Ferhat, l'a transformé en un meeting. Il y a un mois, il a tenté d'empêcher le romancier Mouloud Mammeri de tenir sa conférence. Les étudiants ont montré leur détermi-

en bref...

nation et le recteur a dû changer de tactique. La conférence a bien eu lieu et sans aucun incident.

☆ La chasse aux devises par l'Etat algérien est à l'image des gouvernants ségrégationnistes. Lorsque un émigré veut acheter un logement, il doit verser 20 % du prix d'achat en devises. Lorsque un émigré, originaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, veut faire la même chose, il doit verser 30 % de la somme en devises. Comme la wilaya de Tizi-Ouzou est majoritairement représentée dans l'émigration, l'Etat a trouvé là une source d'enrichissement assurée. Sur le dos des citoyens.

Le ministre de l'Intérieur a fait voter un texte à l'Assemblée nationale qui marche sur les

en bref...

plate-bandes du parti. Désormais, tout citoyen éligible, non privé de ses droits civiques, peut être candidat aux élections municipales sans qu'il ait à être sélectionné par la commission des candidatures du FLN.

☆ En remplacement de Monsieur Abdelhamid Mehri, chargé de représenter l'Algérie à Rabat après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, le poste tant convoité, d'ambassadeur à Paris devrait être attribué à Messaoud Aït-Chaâlal qui bénéficie des faveurs de Chadli tout en étant un proche de Taleb Ibrahim. Messaadia a bien essayé de placer son homme, Ahmed Ali Ghazali, mais en vain. Avant même d'avoir pris son poste, Me-

en bref...

saaoud Aït-Chaâlal sait que son ministre compte sur lui pour lancer une offensive de charme de grande ampleur vis-à-vis des jeunes Beurs. Des contacts ont déjà été pris.

RECTIFICATIF

La « une » du n° 15 a surpris plus d'un lecteur. Une erreur d'écriture nous a valu d'affirmer : 5 juillet 1962-5 juillet 1988 : 27 ans d'indépendance. Un simple calcul nous ramène à la réalité, l'Algérie a seulement 26 ans.

Une coquille dans l'éditorial a rendu incompréhensible le sens d'une phrase. A la place de « ils festoyé et disparu », il fallait lire : « ils ont discouru et festoyé ».

Libre Algérie n° 16, août 1988
BP 89, 75922 CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mecili,
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra
Commission paritaire n° 69 258 - Dépôt légal n° 15986
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom

Adresse

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 Paris CEDEX 19
ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE DE 100 F (FRANCE),
200 F (ÉTRANGER)
À L'ORDRE DE APIDI, POUR UN AN.